



PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que *« ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent »*, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientations budgétaires :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- ✓ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- ✓ Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 n° 2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

I. LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

1. Le contexte macroéconomique mondial

- La croissance mondiale a été plus résiliente que prévu au premier semestre de 2025, en particulier dans un grand nombre d'économies de marché émergentes. La production industrielle et les échanges ont été stimulés par les effets d'anticipation du relèvement des droits de douane. La vigueur des investissements liés à l'IA a dopé les résultats aux États-Unis, et en Chine, le soutien budgétaire a compensé le ralentissement des échanges et la faiblesse du marché immobilier (Tableau 1).
La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025, puis à 2.9 % en 2026, à mesure que les effets d'anticipation vont prendre fin, et que le relèvement des droits de douane et la persistance d'une forte incertitude liée à l'action publique pèseront sur l'investissement et les échanges. La croissance devrait décélérer sensiblement au second semestre de cette année, tandis que se dissipera le phénomène d'anticipation au sein de certaines activités économiques et que les hausses des taux de droits de douane effectifs appliqués par les États-Unis et la Chine à leurs importations freineront la croissance des investissements et des échanges. L'incertitude accrue liée à l'action publique et géopolitique continuera également de peser sur la demande intérieure dans de nombreuses économies. Ces projections reposent sur l'hypothèse technique selon laquelle les droits de douane bilatéraux en vigueur à la fin du mois d'août perdureront jusqu'à la fin de 2025 et en 2026, malgré des procédures judiciaires en cours aux États-Unis.
- Les taux bilatéraux des droits de douane des États-Unis ont augmenté dans presque tous les pays depuis mai. Le taux tarifaire effectif global américain a augmenté pour atteindre un pourcentage estimé à 19,5 % à la fin août, soit le taux le plus élevé depuis 1933.
- Les effets des relèvements des droits de douane ne se sont pas encore fait pleinement sentir – du fait que l'application de nombreux changements est échelonnée, et que les entreprises répercutent dans un premier temps une partie des majorations sur leurs marges – mais ils deviennent de plus en plus perceptibles lorsqu'on observe les choix de dépenses, les marchés du travail et les prix à la consommation.
- Des signes de fléchissement apparaissent sur les marchés du travail, sous la forme d'une hausse des taux de chômage et d'un recul du nombre d'offres d'emploi rapporté au nombre de chômeurs dans certaines économies, notamment aux États-Unis.
- La désinflation s'est arrêtée dans de nombreuses économies, du fait de la persistance généralisée de la montée des prix des produits alimentaires à l'origine d'une résurgence de l'inflation des biens et des services.
- Les conditions prévalant sur les marchés financiers se sont assouplies ces derniers mois dans les économies avancées et les économies de marché émergentes, dans un contexte de dynamisme des prix des actifs, d'amélioration de l'offre de crédit et de faiblesse des écarts de rendement des obligations d'entreprise. Néanmoins, les valeurs des actifs semblent élevées et les risques budgétaires à venir suscitent des inquiétudes grandissantes.
-
- Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB devrait chuter de 2.8 % en 2024 à 1.8 % en 2025, puis 1.5 % en 2026, la forte expansion de l'investissement dans les secteurs de technologie de pointe étant plus que compensée par l'augmentation des droits de douane et un recul de l'immigration nette. La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1.2 % en 2025 et 1.0 % en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit. En Chine, la croissance devrait atteindre 4.9 % en 2025 et 4.4 % en 2026, à mesure que les phénomènes d'anticipation se dissipent, que les droits de douane augmenteront et que le soutien budgétaire diminuera.
- L'inflation devrait ralentir dans la plupart des économies du G20 en raison du fléchissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait ainsi reculer, de 3.4 % en 2025 à 2.9 % en 2026, et dans les économies avancées

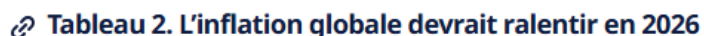
de ce groupe, l'inflation sous-jacente devrait dans l'ensemble rester stable, s'établissant à 2.6 % en 2025 et 2.5 % en 2026 (Tableau 2)

- Des risques importants continuent de peser sur les perspectives économiques. De nouvelles hausses des droits de douane bilatéraux, une résurgence des tensions inflationnistes, une inquiétude accrue à l'égard des risques budgétaires ou une réévaluation notable des risques sur les marchés financiers sont autant de facteurs qui pourraient freiner la croissance économique par rapport au scénario de référence. Des valorisations élevées et fluctuantes des crypto-actifs sont également synonymes de risques pour la stabilité financière, compte tenu de l'interdépendance croissante avec le système financier traditionnel. À l'inverse, une réduction des restrictions commerciales ou un développement et une adoption plus rapides des technologies de l'intelligence artificielle peuvent améliorer les perspectives de croissance.
- Des risques importants continuent de peser sur les perspectives économiques. De nouvelles hausses des droits de douane bilatéraux, une résurgence des tensions inflationnistes, une inquiétude accrue à l'égard des risques budgétaires ou une réévaluation notable des risques sur les marchés financiers sont autant de facteurs qui pourraient freiner la croissance économique par rapport au scénario de référence. Des valorisations élevées et fluctuantes des crypto-actifs sont également synonymes de risques pour la stabilité financière, compte tenu de l'interdépendance croissante avec le système financier traditionnel. À l'inverse, une réduction des restrictions commerciales ou un développement et une adoption plus rapides des technologies de l'intelligence artificielle peuvent améliorer les perspectives de croissance.
- Les banques centrales devraient rester vigilantes et réagir rapidement à toute évolution de la balance des risques pesant sur la stabilité des prix. Sous réserve que les anticipations d'inflation restent bien ancrées, il faudrait continuer d'abaisser les taux d'intérêt directeurs dans les économies où l'inflation sous-jacente devrait revenir vers l'objectif. Veiller à l'indépendance de la banque centrale permettra de préserver la crédibilité de l'action des pouvoirs publics et de réduire la volatilité et la persistance de l'inflation.

Aux États-Unis, les taux directeurs devraient continuer de baisser au cours de l'année à venir, à mesure que les tensions observées sur le marché du travail s'atténueront, à condition que l'augmentation actuelle des prix relatifs des biens échangeables due à la hausse des droits de douane n'entraîne pas une généralisation des tensions inflationnistes.

Tableau 1. La croissance mondiale est restée résiliente, mais elle devrait se modérer en 2026

	2024	2025		2026	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin
Monde	3.3	3.2	0.3	2.9	0.0
G20 ¹	3.4	3.2	0.3	2.9	0.0
Australie	1.1	1.8	0.0	2.2	0.0
Canada	1.0	1.1	0.1	1.2	0.1
Zone euro	0.8	1.2	0.2	1.0	-0.2
Allemagne	-0.5	0.3	-0.1	1.1	-0.1
France	1.1	0.6	0.0	0.9	0.0
Italie	0.7	0.6	0.0	0.6	-0.1
Espagne ²	3.2	2.6	0.2	2.0	0.1
Japon	0.1	1.1	0.4	0.5	0.1
Corée	2.0	1.0	0.0	2.2	0.0
Mexique	1.4	0.8	0.4	1.3	0.2
Türkiye	3.3	3.2	0.3	3.2	-0.1
Royaume-Uni	1.1	1.4	0.1	1.0	0.0
États-Unis	2.8	1.8	0.2	1.5	0.0
Argentine	-1.3	4.5	-0.7	4.3	0.0
Bésil	3.4	2.3	0.2	1.7	0.1
Chine	5.0	4.9	0.2	4.4	0.1
Inde ³	6.5	6.7	0.4	6.2	-0.2
Indonésie	5.0	4.9	0.2	4.9	0.1
Russie	4.3	1.0	0.0	0.7	0.0
Arabie Saoudite	1.9	3.7	1.9	3.9	1.4
Afrique du Sud	0.5	1.1	-0.2	1.3	-0.1



	2024	2025		2026	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin
G20 ¹	6.2	3.4	-0.2	2.9	-0.3
Australie	3.2	2.5	0.2	2.4	0.1
Canada	2.4	2.0	-0.1	2.0	-0.1
Zone euro	2.4	2.1	-0.1	1.9	-0.1
Allemagne	2.5	2.2	-0.2	2.1	0.0
France	2.3	1.1	-0.1	1.6	-0.1
Italie	1.1	1.9	-0.1	1.8	-0.1
Espagne ²	2.9	2.6	0.2	2.0	0.1
Japon	2.7	3.1	0.3	2.1	0.1
Corée	2.3	2.2	0.1	1.9	-0.1
Mexique	4.7	4.2	0.8	3.6	0.4
Türkiye	58.5	33.5	2.1	19.2	0.7
Royaume-Uni	2.5	3.5	0.4	2.7	0.4
États-Unis	2.5	2.7	-0.5	3.0	0.2
Argentine	219.9	39.8	3.2	16.5	1.6
Brésil	4.4	5.2	-0.5	4.4	-0.6
Chine	0.2	-0.2	-0.1	0.3	-1.1
Inde ³	4.6	2.9	-1.2	3.9	-0.1
Indonésie	2.2	1.9	-0.4	2.7	-0.3
Russie	8.5	8.5	-1.2	4.9	-1.2
Arabie Saoudite	1.7	2.2	0.3	2.0	0.2
Afrique du Sud	4.4	3.3	0.1	3.7	-0.5
<i>Pour mémoire</i>					
Pays du G20 hors Argentine et Türkiye	2.5	2.2	-0.3	2.3	-0.4

Source : OCDE

2. Le contexte macroéconomique de la zone euro et une inflation maîtrisée, objectif central de la Banque Centrale Européenne (BCE)

La guerre entre l'Ukraine et la Russie ainsi que l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe.

Dans les économies européennes, l'accentuation des frictions commerciales et de l'incertitude géopolitique devrait être compensée dans une certaine mesure par l'assouplissement des conditions de crédit, et la croissance dans la zone euro devrait s'établir à 1.2 % en 2025 et 1.0 % en 2026.

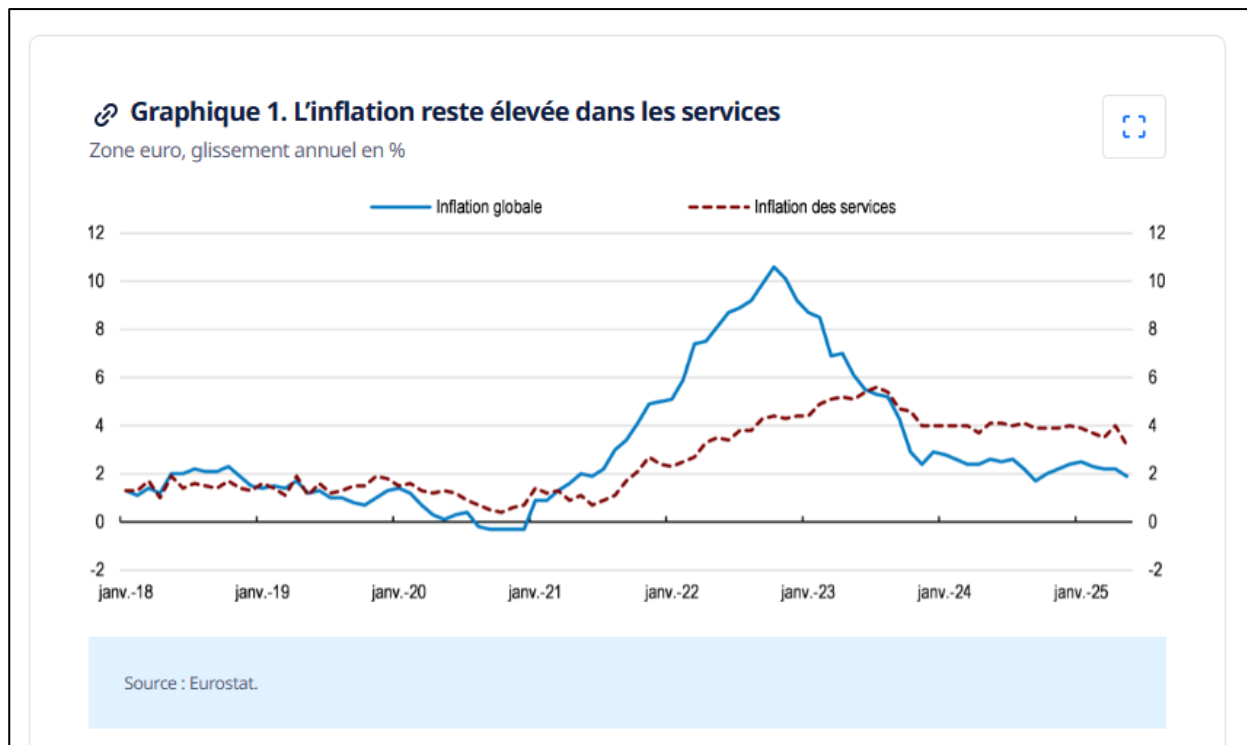
La politique budgétaire expansionniste devrait renforcer l'activité économique en Allemagne, mais l'assainissement des finances publiques anticipé en France comme en Italie freinera la croissance. Au Royaume-Uni, un resserrement de la politique budgétaire ainsi que l'augmentation des coûts des échanges et de l'incertitude devraient peser sur la demande extérieure et intérieure, ce qui devrait entraîner un ralentissement de la croissance de 1.4 % en 2025 à 1.0 % en 2026.

Pour autant, malgré les mesures énergiques prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense. Pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, la prudence budgétaire reste toutefois de mise.

L'UE devra se doter d'un nouveau budget consacrant à la fois une hausse des ressources budgétaires et une réorientation des dépenses existantes qui cible prioritairement des domaines comme la cohésion ou la politique agricole. Une intégration plus poussée du marché de l'électricité peut contribuer à diminuer les coûts de l'électricité et à stimuler la compétitivité grâce au développement des interconnexions internationales, à l'allègement de la fiscalité de l'électricité et au renforcement de la concurrence. Pour accroître la productivité, il faut en outre que le marché unique soit plus intégré, avec moins d'obstacles réglementaires, de sorte que les entreprises puissent se développer et innover dans un environnement concurrentiel bénéfique. Il importera également d'approfondir les marchés de capitaux pour stimuler l'innovation et la productivité. Un cadre robuste en matière d'aides publiques est essentiel pour maintenir des règles du jeu équitables permettant aux entreprises productives de croître et de porter des changements structurels. Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre permettra aussi de soutenir la productivité.

La reprise économique est lente. Malgré la vigueur des réponses apportées par les pouvoirs publics face aux chocs extérieurs, la demande agrégée reste en demi-teinte. La consommation est bridée par le faible niveau de la confiance et les comportements de précaution, tandis que les incertitudes élevées continuent de peser sur l'investissement des entreprises. Les tensions sur les marchés du travail ont permis de soutenir les revenus privés, mais la demande de main-d'œuvre a récemment commencé à fléchir, en partie sous l'effet du rattrapage des salaires réels.

La désinflation progresse. L'inflation globale a diminué rapidement à la suite du resserrement de la politique monétaire, et la hausse des prix des services a commencé à refluer ([Graphique 1](#)). Il est nécessaire que l'inflation dans les services baisse davantage, et les autorités monétaires devraient donc rester vigilantes et continuer d'appuyer leur action sur les données. Il serait judicieux de s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier non bancaire en prenant des mesures macroprudentielles en tant que de besoin.



La croissance devrait s'améliorer à mesure que la consommation privée va se redresser. Le marché du travail restera tendu, les pénuries de main-d'œuvre ralentissant la normalisation de la hausse des salaires. L'assouplissement des conditions financières soutiendra l'investissement privé, tandis que l'investissement public bénéficiera des dépenses au titre du plan Next Generation EU ([Tableau 1](#)). Une aggravation des tensions

géopolitiques et commerciales pourrait peser sur la demande extérieure et, en cas de mesures de rétorsion de l'UE, raviver les tensions inflationnistes.

 **Tableau 1. La croissance devrait se raffermir**



	2022	2023	2024	2025 ¹	2026 ¹
PIB réel (variation en %)	3.5	0.5	0.8	1.0	1.2
Consommation privée (variation en %)	5.0	0.6	1.0	1.2	1.2
Formation brute de capital fixe (variation en %)	2.0	1.8	-1.8	1.9	2.5
Indice des prix à la consommation harmonisé (variation en %)	8.4	5.4	2.4	2.2	2.0
Taux de chômage (%)	6.8	6.6	6.4	6.4	6.2
Solde budgétaire (% du PIB)	-3.5	-3.6	-3.1	-3.1	-3.2
Dette des administrations publiques, définition de Maastricht (% du PIB)	91.5	89.1	89.2	89.9	90.7

Note : Pays de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (soit 17 pays).

1. Estimations de l'OCDE.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

3. Le contexte économique et financier au niveau national

L'économie française continue de naviguer dans un environnement global incertain, marqué par des tensions géopolitiques, une inflation mondiale persistante, et une transition énergétique accélérée. La France, tout en faisant face à ces défis externes, poursuit son adaptation au sein de l'Union Européenne, où la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) reste un facteur clé. La croissance du PIB français est estimée à 1,2 % pour l'année 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise (avant 2020), mais stable par rapport à l'année précédente.

Une croissance du PIB qui, comme en 2024, reste très modérée en 2025

La situation de l'économie française est un peu paradoxale en cette rentrée. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2^{ème} trimestre en rythme instantané après +0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3^{ème} trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise (avant 2020), mais stable par rapport à l'année précédente.

Cette croissance est soutenue par :

- La consommation des ménages, qui a légèrement rebondi avec la reprise du marché du travail.

- L'investissement public et privé, notamment dans la transition énergétique et la modernisation des infrastructures.
- Les exportations, soutenues par la demande extérieure, bien que la compétitivité des entreprises françaises reste affectée par la hausse des coûts de production.

Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

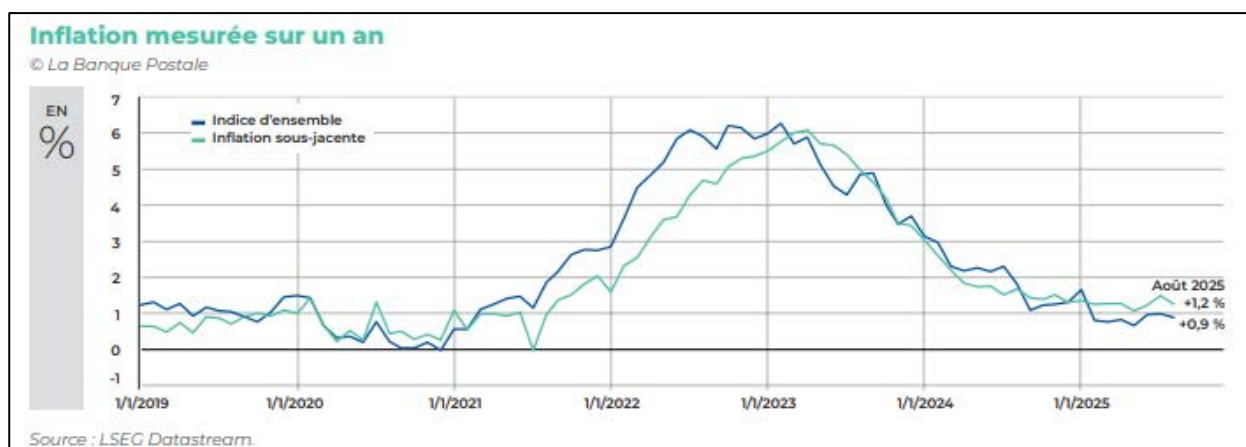
Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Une inflation stabilisée en 2024 et 2025 propice à un assouplissement monétaire en Europe

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.



Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors

charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.



En conclusion, l'économie française, bien qu'encore marquée par des tensions inflationnistes et des défis structurels, bénéficie d'une croissance modérée soutenue par la consommation interne, l'investissement public et une légère reprise des exportations. L'adaptation à la transition énergétique et l'innovation technologique restent des leviers clés pour soutenir la compétitivité du pays à long terme. Cependant, des efforts sont nécessaires pour résoudre les déséquilibres sur le marché du travail et améliorer la compétitivité des entreprises.

4. La situation des finances publiques

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé pour atteindre 175 milliards d'euros, soit 6 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine désormais à près de 3 300 milliards et les charges d'intérêts à 59 milliards. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période. Si la faible progression des impôts expliquait en partie la contre-performance de 2023, c'est à l'inverse la dynamique des dépenses qui est en cause en 2024, principalement du côté des collectivités locales et de la protection sociale.

La France, seule en Europe à voir ses finances publiques continuer de se dégrader, a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029 : l'année 2025 est désormais déterminante pour engager l'ajustement budgétaire que la Cour évalue à 110 milliards, soit plus du double de celui évalué à l'été 2023 avant le dérapage qui a caractérisé les derniers mois.

La dérive des finances publiques, loin de s'être inversé ou même simplement interrompue en 2024, s'est au contraire accentuée, avec un déficit qui devrait atteindre 6 points de PIB, soit 1,6 points au-delà de la cible inscrite dans le projet de loi (PLF) pour 2024. Ce dérapage par rapport à la prévision initiale s'explique en partie par l'impact sur 2024 de la très mauvaise année 2023, mais l'essentiel de la dérive est imputable à l'année 2024 elle-même.

La quasi-extinction des mesures d'aides exceptionnelles de soutien face aux crises sanitaire et inflationniste a partiellement masqué une perte de contrôle du cœur de la dépense publique.

Celle-ci a progressé de 2,7% en volume (donc hors effet de l'inflation), soit le rythme le plus rapide des quinze dernières années, avec notamment une forte dynamique des dépenses de fonctionnement des

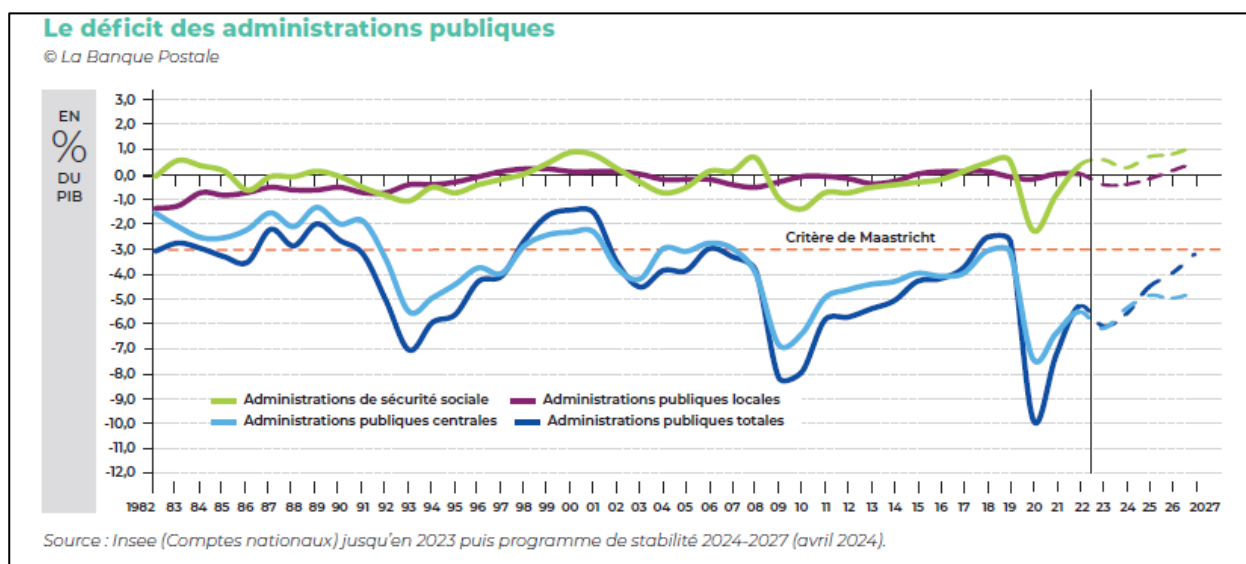
collectivités territoriales (+3,6%) et une augmentation soutenue des dépenses sociales (3,1%) sous l'effet de la forte inflation enregistrée en 2023. Cette dérive se répercute sur 2025 mais aussi sur la suite de la trajectoire pluriannuelle vis-à-vis de laquelle la France s'est engagée auprès de la Commission Européenne en octobre 2024.

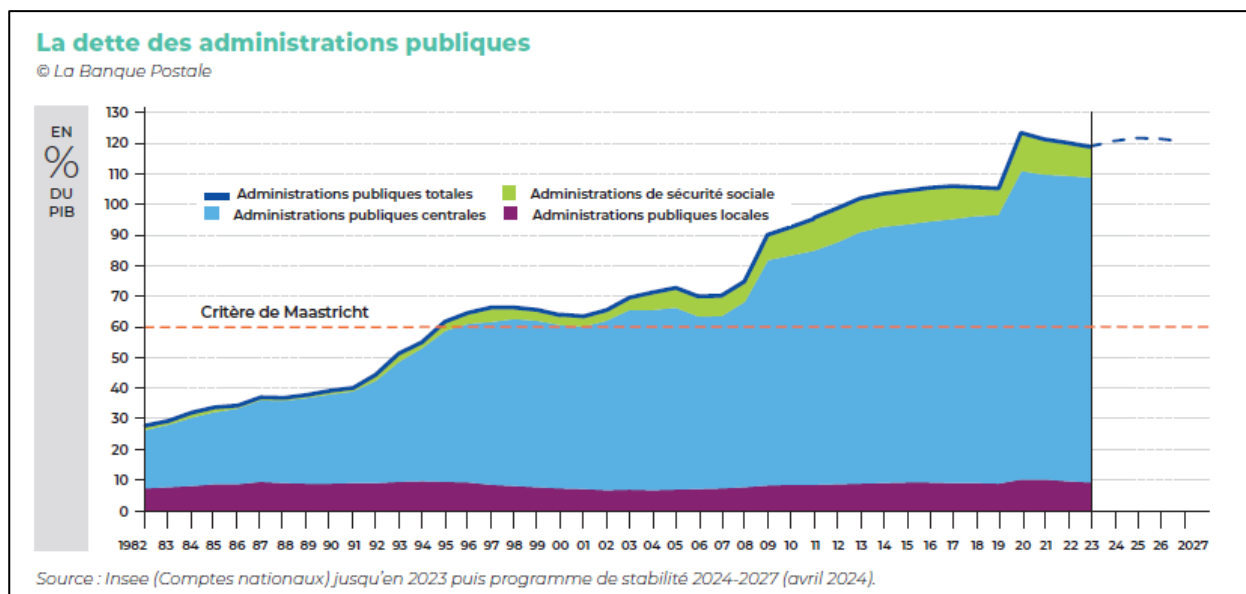
La dérive continue des comptes publics depuis 2023 a conduit le Gouvernement à repousser une nouvelle fois le retour au déficit sous 3%, de 2027 à 2029, impliquant un effort soutenu dès 2025. Pour cette année, la réduction de 0,6 point du déficit prévu par la loi de finances tout juste adoptée repose quasi-exclusivement sur des hausses d'impôts plutôt que sur des économies, la dépense publique hors charges de la dette continuant de progresser à un rythme de sa tendance d'avant-crise.

De surcroît, près de la moitié des hausses de prélèvements inscrites en loi de finances pour 2025 est présentée comme temporaire, ce qui reporte sur les années suivantes l'effort structurel de redressement des finances publiques.

En conséquence, le Gouvernement a présenté le 15 juillet 2025, au cours d'une conférence de presse, son plan budgétaire visant 43,8 milliards d'euros d'économies pour ramer le déficit public à 4,6% en 2026, la dette étant chiffrée à plus de 3 000 milliards d'euros.

L'objectif est d'enrayer l'emballement de la dette publique d'ici à 2029. Ces orientations visent à faire passer le déficit à 4,6% en 2026, à 4,1% en 2027, 3,4% en 2028 pour atteindre le seuil de 2,8% en 2029





5. La situation des finances locales

Le besoin de financement des collectivités locales a plus que doublé en 2024.

Depuis 2023, les collectivités enregistrent un besoin de financement. En 2024, son montant a plus que doublé par rapport à 2023 pour atteindre 11,4 Md€, soit 0,4 % du PIB. Les collectivités représentent une part réduite du déficit des administrations publiques (169,6 Md€, soit 5,8 % du PIB), mais la dégradation de leur solde (de 0,5 % du PIB au total) représente la moitié de la hausse du déficit des administrations publiques entre 2022 et 2024. La hausse du besoin de financement des collectivités traduit un effet de ciseaux croissant entre leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et leurs recettes.

Un ralentissement des recettes de fonctionnement

La progression des recettes de fonctionnement des collectivités (258,2 Md€) a ralenti en montant (+2,7 %, après + 3,4 % en 2023), mais a accéléré après déduction de de l'inflation (+ 0,7 point contre - 1,5 point). Elle a été tirée par la dynamique des produits des impôts fonciers (+5,2 %), liée à l'indexation des bases des locaux d'habitation sur l'inflation constatée.

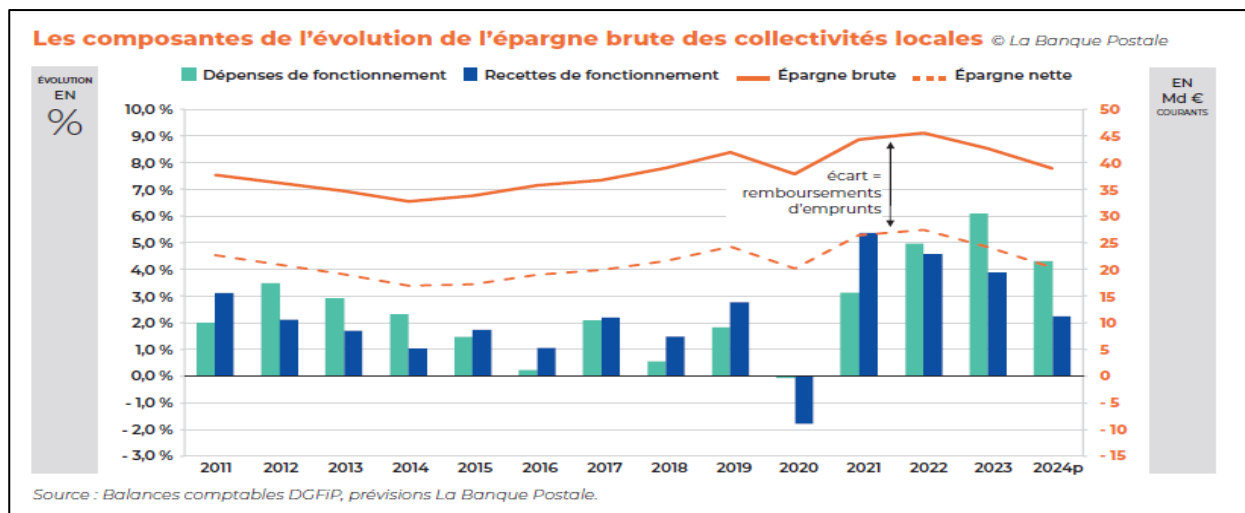
En revanche, les recettes de TVA ont été stables en raison de la dégradation de la conjoncture économique. Les recettes de droits de mutation à titre onéreux ont de nouveau chuté (- 14,0 % en 2024, soit - 33,1 % en cumul depuis 2023) en raison de l'évolution du marché immobilier.

Des dépenses de fonctionnement dynamiques malgré le ralentissement de la hausse des prix

La croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités (220,5 Md€) a elle aussi ralenti en montant (+ 4,1 % après + 5,9 %), mais accéléré après déduction de l'inflation (+ 2,1 points en 2024 contre + 1 point en 2023). Les charges de personnel sont en hausse du fait des revalorisations indiciaires, mais aussi de la hausse des effectifs et des indemnités versées par les collectivités. Les achats de biens et services ont bien plus augmenté que l'inflation, en raison pour partie de ses effets différés. La hausse des dépenses de fonctionnement a été portée par le « bloc communal ». Celles des départements ont été moins dynamiques. Celles des régions ont moins crû que l'inflation. En raison d'une augmentation plus forte des dépenses que des recettes de fonctionnement, l'épargne brute, qui en est le solde (37,7 Md€), a continué à diminuer en 2024 (- 1,8 Md€, après - 3,5 Md€ en 2023).

Les pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement n'étant a priori pas compensées par celui des dépenses de fonctionnement, **l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble se contracterait de 8,7 %**, à 39,5 milliards d'euros. Ce repli serait visible pour

tous les niveaux de collectivités, contrairement à l'année précédente. Ainsi, l'épargne brute retrouverait son niveau atteint en 2018, soit à la même période du cycle électoral (deux ans avant la fin du mandat municipal) ; mais **l'épargne nette** (20,7 milliards d'euros), obtenue en déduisant les remboursements d'emprunts (18,8 milliards d'euros), ne financerait que 26 % des **investissements hors dette**, soit 12 points de moins que cette année-là.

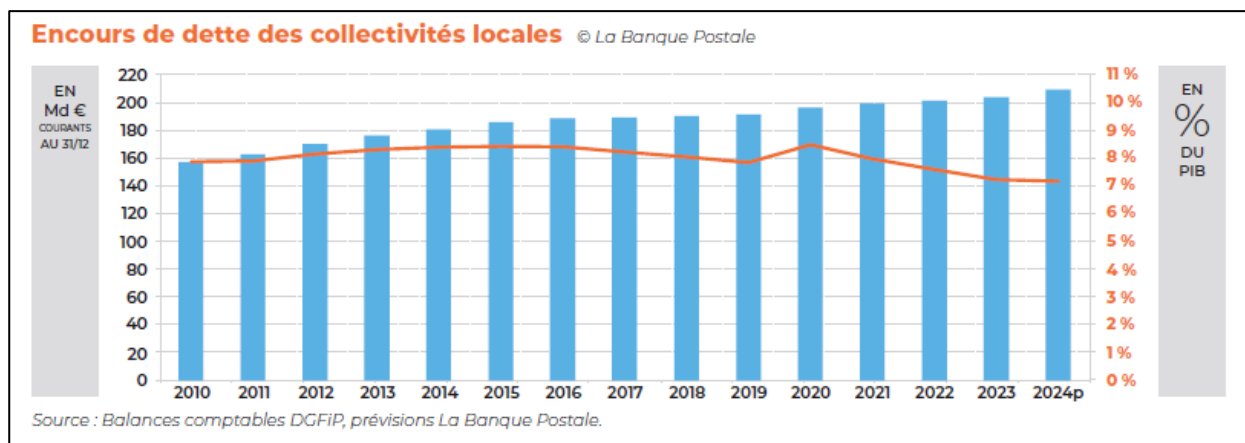


Des investissements toujours dynamiques à l'approche de la fin de mandat

Pour autant, les collectivités ont continué à accroître leurs dépenses d'investissement (77,4 Md€, soit + 6,8 %). L'inflation n'a plus qu'un effet marginal dans cette évolution qui est avant tout liée à la transition écologique et à l'effort consacré au transport ferroviaire par les régions. Pour financer leurs investissements, les collectivités ont réduit leur trésorerie et accru leur endettement.

Des finances globales toujours solides, mais des disparités croissantes entre collectivités. En 2024, les collectivités conservent en moyenne une situation financière solide malgré l'augmentation de leur besoin de financement et de leur endettement financier. Les collectivités ne sont pas autorisées à emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement ou rembourser des emprunts, mais uniquement pour investir. Leur niveau d'épargne brute (14,6 % des recettes de fonctionnement) est le double du seuil d'alerte. Leur ratio de désendettement de 5,2 années d'épargne brute est bien inférieur aux seuils critiques.

Leur endettement (194,5 Md€) représente toujours une faible proportion du PIB (7,4 %). Toutefois, les situations financières des différentes catégories de collectivités divergent de plus en plus. Dans leur ensemble, les communes et les intercommunalités continuent à connaître une situation favorable grâce à la dynamique des recettes des impôts fonciers. La situation des régions continue à s'éroder malgré la maîtrise globale de leurs charges de fonctionnement. La situation des départements est de plus en plus dégradée en raison de l'effet de ciseaux entre la hausse de leurs dépenses sociales et la chute de leurs recettes de droits de mutation.



Les situations divergent aussi de plus en plus au sein de chaque catégorie de collectivités. Ainsi, un tiers des départements ont une épargne brute inférieure au seuil d’alerte, tandis qu’un nombre significatif de départements ont toujours une bonne santé financière. La nature et la répartition des ressources des départements appellent un réexamen d’ensemble

II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

1. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 (LPFP)

Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter.

1.1. Un plafond maximum des concours financiers de l’Etat aux collectivités sur 2023-2027 (article 14)

L’enveloppe maximum des concours financiers de l’Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, avait été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
<i>Autres concours</i>	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
<i>Mesures exceptionnelles</i>	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	53,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

1.2. Instauration d’un objectif non-contraignant d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement (article 17)

La LPFP pour les années 2023 à 2027 reconduisait le principe d’un objectif indicatif d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement afin de les associer à la maîtrise des finances publiques.

L'article 17 définit ainsi une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fondée un objectif de croissance inférieure de 0,5 point par rapport à l'inflation. Pour 2026, cet objectif est fixé à hauteur 1,3%, **objectif cependant non contraignant**.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

2. Les principales dispositions des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales

Une nouvelle mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

A la date de présentation du rapport, le projet de loi de finances 2026 n'est pas publié. Sont donc retenues les dispositions contenues dans les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026. Ce document fixe un total de dépenses de 1722 milliards d'euros.

Les collectivités seraient mises à contribution à hauteur de près de 7 milliards par les mesures suivantes :

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Montant	Dispositif actionné
-2Md€	Instauration d'un dispositif DILICO 2
-787M€	Réduction de la compensation des impôts économiques
-700K€	Resserrement du FCTVA sur la section d'investissement
-623M€	Coupes budgétaires sur la mission Outre-Mer
-500M€	Nouvelle baisse du Fonds vert
-274M€	Gel de la DGF
-200M€	Baisse des crédits en investissement
-151M€	Baisse de crédits pour l'Agence nationale du sport et le Pass'Sport
-118M€	Baisse de crédits pour l'insertion (ex : maison de l'emploi, missions locales)
-100M€	Réduction du Fonds économie circulaire
-100M€	Perte pour les régions du retour à la DGF
-90M€	Réduction de crédits sur les agences de l'eau
-60M€	Répercussion de la hausse de la TGAP (hausse exponentielle jusqu'en 2030)
-24M€	Baisse des moyens consacré aux contrats de ville

-20M€	Baisse du Fonds interministériel de prévention et de la délinquance (FIPD)
-10M€	Coupe budgétaire dans la mission aménagement du territoire (dont FNADT)
	5,759 milliards de coupes budgétaires estimées
1,4Md€	Augmentation de 3 points de cotisations CNRACL
	Soit près de 6,9 milliards d'euros pesant sur les collectivités locales

Le DILICO (article 76 du PLF 2026)

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Comme pour 2025 l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%). Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026 :

- Contribution des collectivités à hauteur de 2 Md€ (contre 1Md€ en 2025)

. 720M€ pour les communes (contre 250M€ en 2025)

. 500M€ pour les EPCI (contre 250M€ en 2025)

. 280M€ pour les départements (contre 250M€ en 2025)

. 500M€ pour les Régions (contre 250M€ en 2025)

- Élargissement de la base des contributeurs :

. Communes éligibles si IS supérieur à 100% de l'indice moyen (110% en 2025)

. EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)

- La part affectée aux fonds de péréquation passe de 10% à 20%

- Le reversement s'effectue sur 5 ans (contre 3 ans pour le DILICO 2025) et sera désormais conditionné à l'évolution agrégée des dépenses d'investissement et de fonctionnement par strate de collectivité par rapport à l'évolution du PIB.

. Si évolution < ou = à celle du PIB => reversement à tous les contributeurs

. Si évolution > à celle du PIB + 1% => pas de reversement

. Si évolution intermédiaire => versement individualisé en fonction de la progression des dépenses de la collectivité

La DGF (article 31 du PLF 2026)

Le PLF 2026 prévoit pour le bloc communal une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025 :

. +140 M€ sur la DSU

. +150M€ sur la DRS

. Stabilité de la DNP

Cette progression sera intégralement financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire et la CPS. La dotation d'intercommunalité progressera, comme en 2025, de +90M€.

. Les variables d'ajustement (article 31 du PLF 2026)

- Une baisse des variables d'ajustement avec un ciblage sur la DCRTP (-500 M€, soit -19%), qui, rappelons-le est la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle instaurée en 2011 pour compenser les pertes liées à la suppression de la taxe, taxe professionnelle qui reposait pour une grande part sur les industries du fait d'une assiette composée pour 75% des immobilisations corporelles.
- Baisse de 25% sur les compensations « locaux industriels ». **Fraction de TVA (article 33 du PLF 2026)**

La croissance réelle de la TVA versée aux collectivités est désormais écrêtée du montant de l'inflation. Pour 2026 les fractions de TVA seront donc stables.

. Le FCTVA (article 32 du PLF 2026)

- Le FCTVA en fonctionnement est supprimé. Les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et aussi la fourniture de prestations de solution relevant de l'informatique en nuage ne seraient plus concernés

. Les dotations d'investissement (article 74 du PLF 2026)

Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui fusionne et remplace la DETR, la DPV et la DSIL. Le fonds cible les communes et EPCI ruraux et ceux présentant plus de 10 % de population en QPV. Les discussions parlementaires sur le PLF 2026 commenceront le 20/10/2025 et seront susceptibles de modifier l'ensemble de ces mesures

. Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Tout comme en 2025, l'enveloppe du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) est envisagée stable à 350 000 000 € et ce, depuis 2021.

. Une diminution du « Fonds vert » envisagée

Alors que l'Etat avait renforcé son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique lors de la création d'un Fonds vert, celui-ci diminuerait de 1,5Md€ pour passer à 1Md€ en 2025.

. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité : une revalorisation modérée

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

L'IPCH retenu sera constaté début décembre 2024 pour application en 2025. Pour rappel, en 2024, le coefficient légal appliqué avait été de +3,9% (contre +7,1% en 2023).

L'IPCH de septembre 2025 sur une année glissante ressort autour de 1,1%, il faudra attendre l'IPCH de novembre, toujours sur une année glissante, pour connaître la progression des bases fiscales pour le BP 2026.

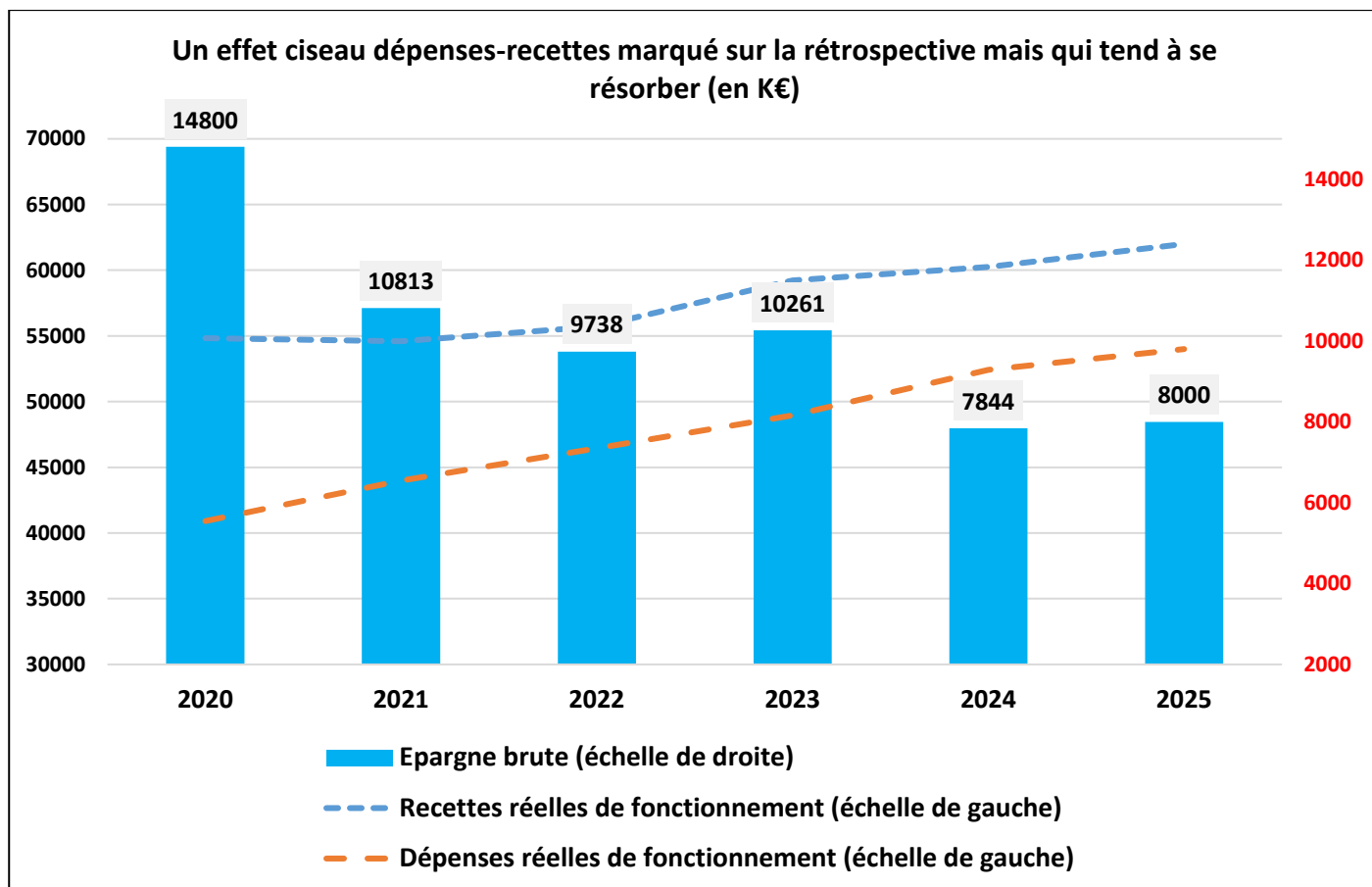
III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

1. Les grands équilibres financiers et l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers en rétrospective

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *
Recettes réelles de fonctionnement	55 857 925	57 279 720	57 001 390	59 294 581	60 247 864	61 945 000
Dépenses réelles de fonctionnement	40 911 815	43 990 045	46 459 463	48 967 803	52 418 516	54 000 000
dont intérêts de la dette (66111)	286 025	240 357	201 368	216 192	222 142	153 000
Recettes d'investissement (hors 1068)	2 451 752	4 193 958	4 593 523	5 665 393	3 987 440	11 100 000**
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles d'investissement	11 356 104	14 954 302	13 433 585	21 627 705	20 885 264	24 950 000**
dont capital de la dette (hors 165)	2 002 833	3 740 148	1 769 332	1 605 036	1 424 140	1 150 000
dont dépenses d'équipement brut	9 351 900	11 171 763	10 923 902	19 444 202	18 932 962	23 800 000**

*Il s'agit un compte administratif anticipé, il ne préjuge en rien des résultats de clôture au 31 décembre mais constitue un outil d'aide à la décision.

**Les estimations comprennent les restes à réaliser qui sont connus au 31 décembre à l'arrêté de clôture.

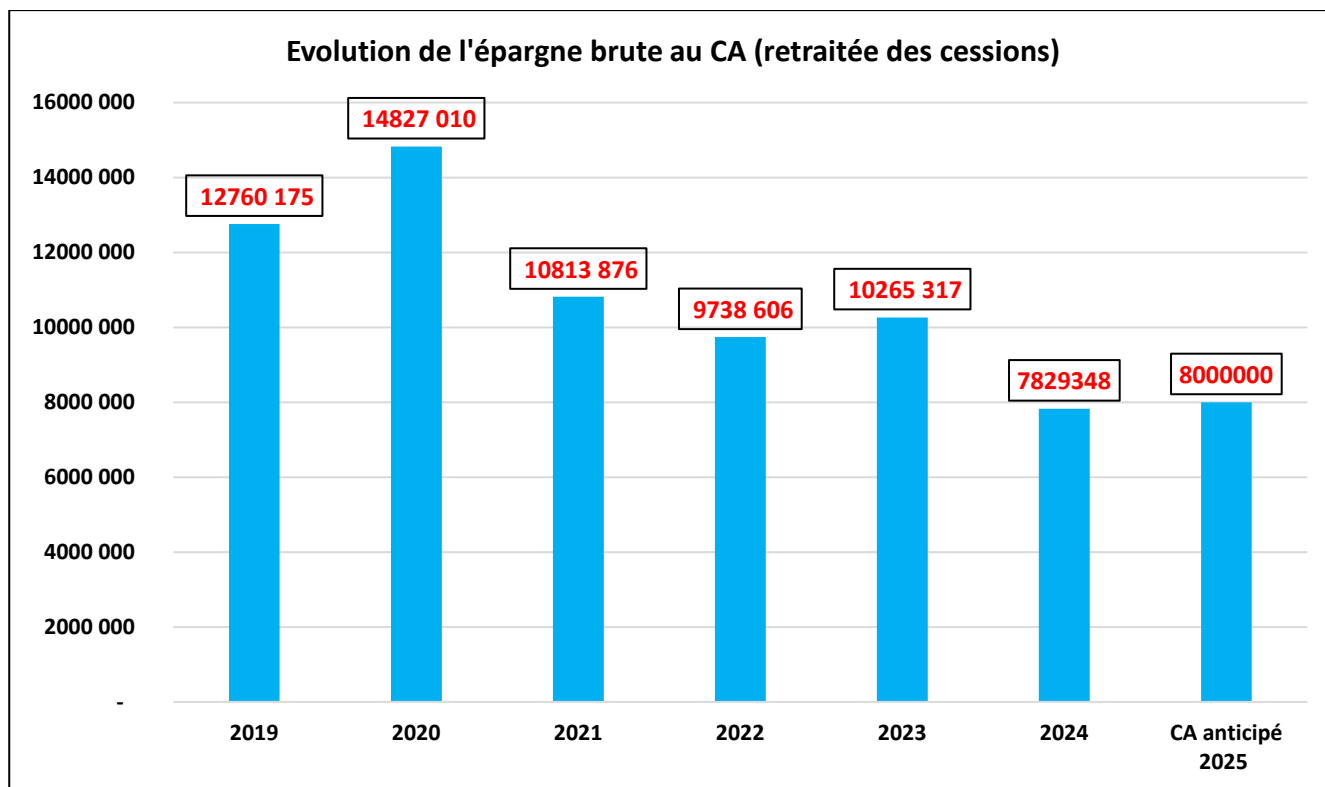


. L'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cessions moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Elle se conçoit comme un double indicateur :

- Un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ;
- Un indicateur de la capacité de la commune à autofinancer ses investissements et à investir

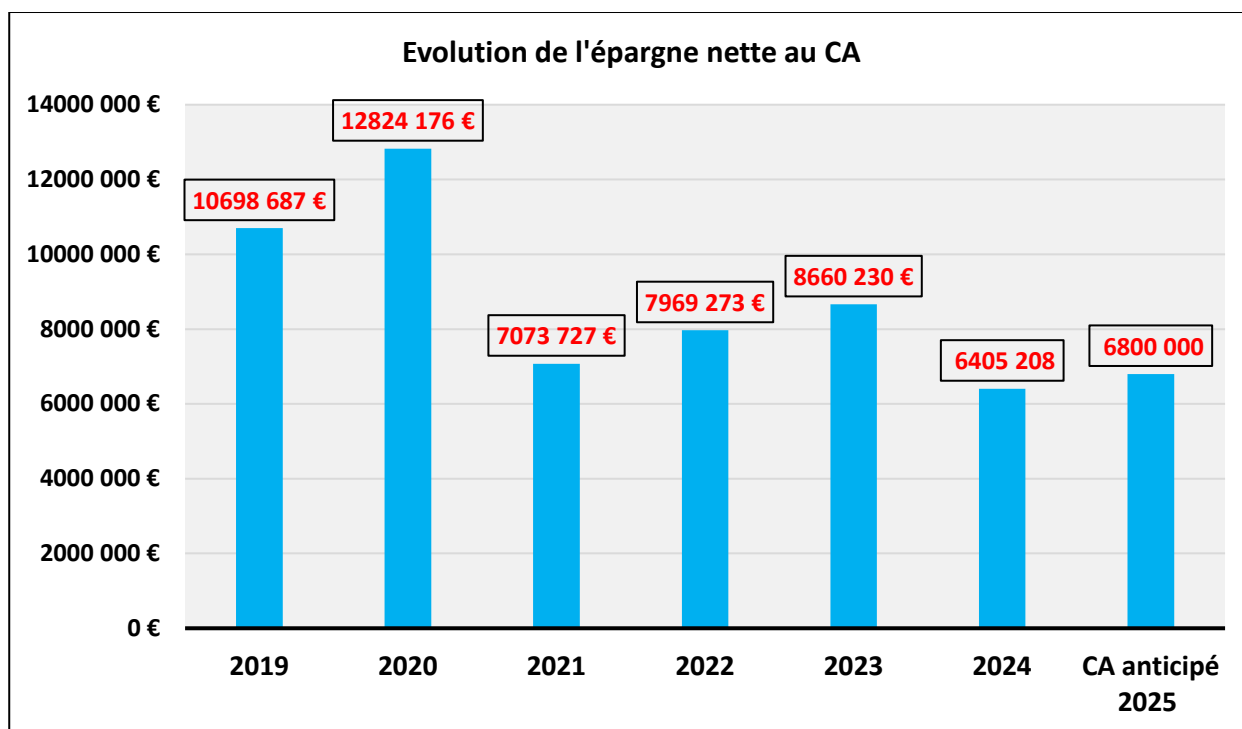
L'épargne brute prévisionnelle s'élevait au BP 2025 à 7M€, au budget total 2025 à 5,2M€ et au BP 2026 à 4 850 000€ (en l'état actuel de la préparation budgétaire et dans l'attente des éléments votés de la loi de finance pour 2026)



. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restant après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

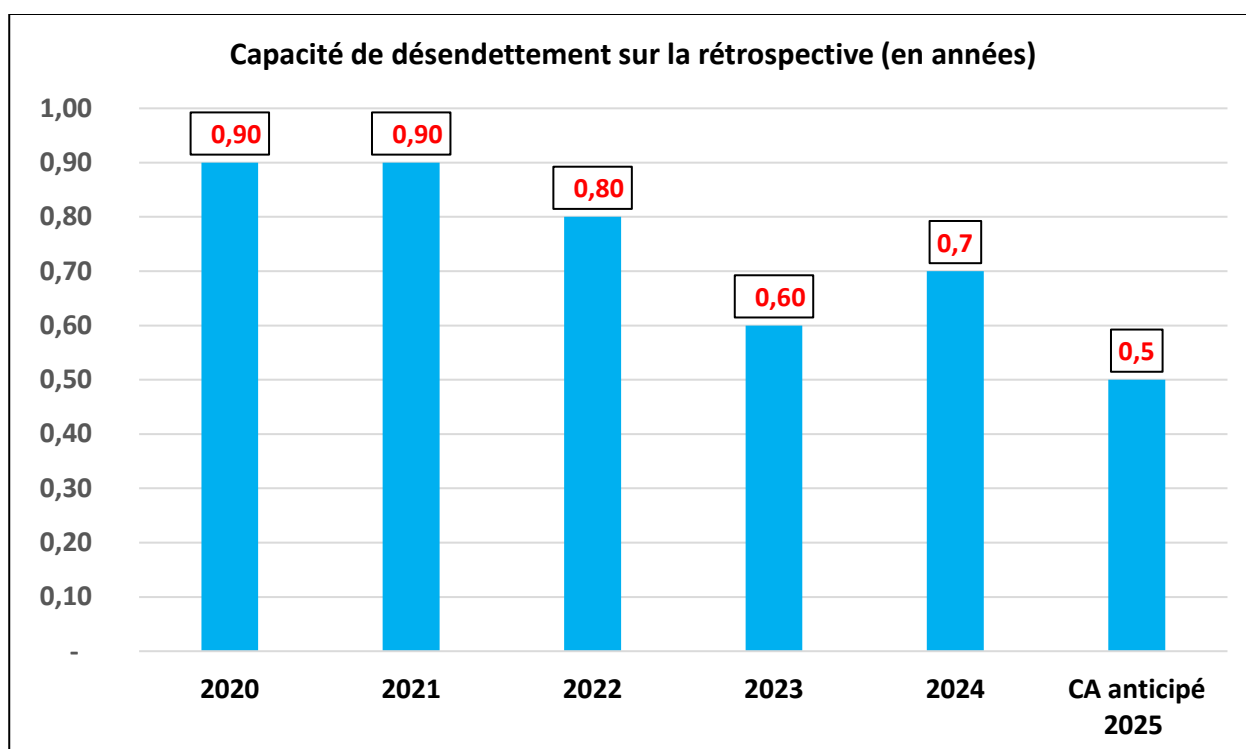
L'épargne nette prévisionnelle s'élevait au BP2025 à 6 050 000€ et au BP2026 à 3 600 000€.



. La capacité de désendettement correspond à l'encours de la dette divisé par l'épargne brute. Elle mesure la solvabilité d'une collectivité et correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette.

En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait nettement inférieure à un an en 2025. En 2024 elle était de 0,7 ans très en deçà de la moyenne nationale de la strate.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance se situe à 10 ans.



2. Les orientations budgétaires 2026 et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

Dans un contexte toujours aussi contraint au regard des éléments du projet de loi de finances et la volonté du gouvernement de continuer à associer sous différentes formes les collectivités locales à la résorption de son propre déficit public, il est toujours important de rappeler que la contribution au redressement des comptes publics mise en place entre 2014 et 2017, qui s'est traduite par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 10 Mds€, avait représenté pour Gagny une baisse de la DGF de près de 3 M€ en 4 ans.

Le nouveau dispositif DILICO, s'il ne conduit pour l'instant pas à une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement de la Ville, pourrait le devenir si les conditions d'alimentation du Fonds s'élargissaient. Le projet de loi de finances prévoit d'ores-et-déjà cette hypothèse pour augmenter la ponction par deux (de 1Mds à 2Mds).

Les grandes orientations budgétaires 2026 sont les suivantes :

- Préserver le pouvoir d'achat des Gagniens avec une stabilité des taux d'imposition et ce, depuis 1995 et une stabilité des tarifs municipaux et ce, depuis 10 ans

- Contenir l'évolution de la masse salariale malgré les mesures inflationnistes prise par l'Etat
- Stabilisation de l'autofinancement brut à un niveau de 8M€ (ou 5M€ minimum au BP 2026) afin de financer majoritairement le programme d'équipement par des ressources propres
- Poursuite d'une politique d'investissement dynamique (Programme d'équipement de 20€ en prévisionnel)
- Poursuite du désendettement de la commune sur 2026
- Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 2 ans sur le long terme

A ce stade de la préparation budgétaire et dans l'attente du vote de la loi de finances 2026 au moment de la rédaction du ROB, voici l'évolution prévisionnelle de nos recettes et de nos dépenses selon les hypothèses de travail retenues pour chacune des sections.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de 5,3 %.

	BP 2025	BP 2026	Variation (€)	Variation (%)
Charges à caractère général (chap. 011)	14 158 568	14 852 664	694 096	4,9%
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	29 885 745	31 997 238	2 111 493	7%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	5 699 797	5 857 418	1 657 621	2,8%
Charges financières (chap.66)	153 223	92 046	- 61 176	-39,9%
Autres dépenses de fonctionnement	4 582 084	4 564 949	- 17 135	-0,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	54 479 417	57 364 315	2 884 898	5,3%

NB : les comparaisons sont faites de BP à BP

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes payés par la Ville. Elles sont prévues en augmentation de 4,9 % de BP à BP.

Les charges de personnel

L'année 2026 devrait voir ce budget en augmentation de 7% de BP 2025 à 2026 et 4% si l'on compare par rapport au budget total 2025.

La masse salariale prend en compte les revalorisations successives avec un effet plein (hausse du point d'indice, l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation du taux de cotisations CNRACL). Cette augmentation est chiffrée à près de 250 000 euros par an pendant 4 ans soit près d'1% d'augmentation de la masse salariale par an issue de cette décision de l'Etat.

Les subventions aux associations

La Commune continue de soutenir l'action des associations qui restent des partenaires privilégiés du fait de leurs actions en faveur de la cohésion sociale pour un montant proche de 1 200 000 euros en 2026.

La subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste stable par rapport au BP 2025 et s'élève à 1 200 000€

Les relations financières avec l'EPT Grand Paris Grand Est

La commune contribue chaque année par le biais du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) au financement des différents transferts de compétences.

L'inscription budgétaire relative au FCCT est prévue pour 2026 à 743 000 €.

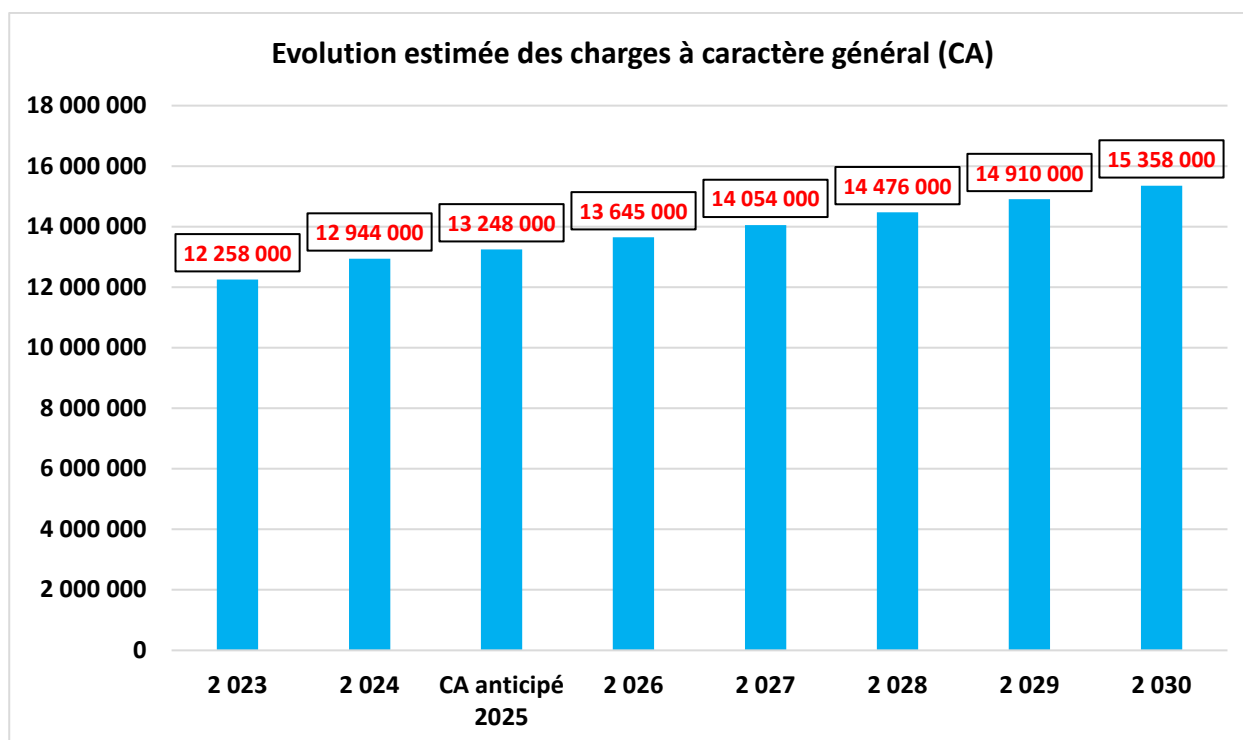
b) L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

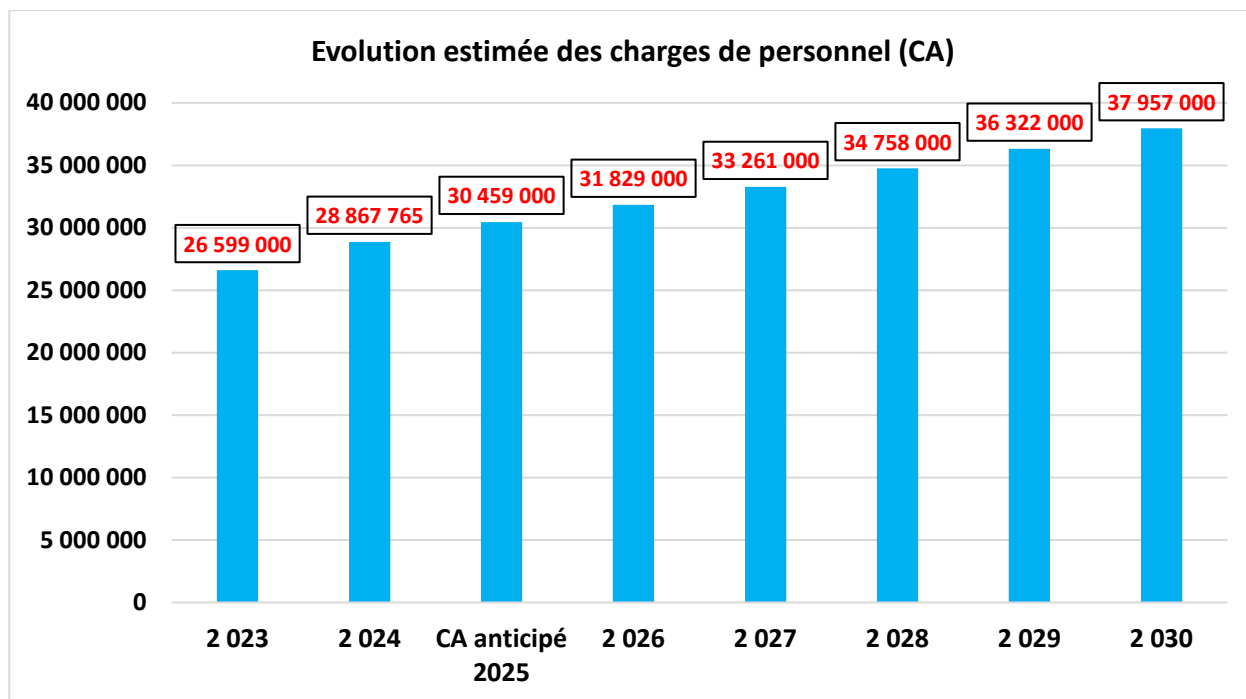
Depuis le vote de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le ROB doit également faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Cette évolution estimée de nos dépenses réelles est fonction d'un scénario de prospective dont la progression est encadrée.

	2026	2027	2028	2029
Evolution estimée des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (%)	3,8%	3,0%	3,6%	3,7%

Cette évolution estimée constitue une évolution de 1,5% à 2,3% en volume (corrigée de l'inflation prévisionnelle à 1,5%).

Evolution prospective des charges à caractère général et des charges de personnel du 011 et du 012





c) L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune seraient prévues à 62,2M€ et progresseraient de 1,1 %, marquant une très légère progression en comparaison au BP 2025.

Au global, elles représenteraient une augmentation en valeur de près de 700K€.

Comme évoqué sur l'année 2025, le projet de loi de finances 2026 prévoit le maintien d'un « mécanisme de précaution » (dispositif DILICO) en associant les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Pour l'heure, la Ville se trouve exonérée sous réserve que les conditions d'assouplissement, voulue par l'augmentation du dispositif DILICO, ne fasse pas rentrer la Ville dans ce dispositif.

	BP 2025	BP 2026	Variation (€)	Variation (%)
Produits de services, du domaine et ventes diverses	4 629 794	4 657 696	27 902	0,6%
Impôts et taxes	43 523 867	43 964 640	440 773	1%
Dotations, subventions et participations	12 726 331	12 924 129	197 798	1,6%
Autres recettes de fonctionnement	664 990	679 948	14 958	2,2%
Total des recettes réelles de fonctionnement	61 544 982	62 226 413	681 431	1,1%

. **Les produits des services** (tarifications + redevance d'occupation du domaine public) enregistrent une augmentation de 0,6% sans augmentation des tarifs.

. **Les impôts et taxes** s'élèveraient à 43,96M€. L'augmentation des impôts et taxes de 1% est principalement dues à :

- Une augmentation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (compensation pour suppression de la taxe d'habitation comprise), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un peu plus de 1M€ soit + 2,9% (dont une revalorisation prévisionnelle des bases forfaitaire de 1,5%). Le projet de budget primitif se construit toujours sans augmentation des taux d'imposition.
- Une augmentation des taxes additionnelles aux droits de mutation de 100 000 €. Ces derniers, en augmentation en 2025, devraient poursuivre leur redressement suite à l'impact de l'assouplissement monétaire des taux opéré par la BCE.
- Une stabilisation du Fonds de Solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) (2 622 85 euros). La baisse enregistrée en 2025 de près de 190K€ et le probable maintien de l'enveloppe de financement sur la Région IDF n'incite pas à l'optimisme.
- Une stabilisation de l'attribution de compensation versée par la MGP (2,974M€)

. Quant aux **dotations, subventions et participations**, elles augmenteraient de 1,6%.

- La dotation forfaitaire (DF) est l'une des plus anciennes composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Son montant est prévu stable car n'évoluant plus qu'en fonction de la population (hormis les collectivités riches qui subissent un écrêtement pour financer la péréquation et le maintien de l'enveloppe normée). La prévision s'établit à 6,518M€.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) a connu une augmentation. L'objectif de cette dotation vise à compenser les insuffisances de ressources et à aider ces communes à faire face à des charges élevées. L'enveloppe, au niveau national, prévoit une augmentation de 140M€ soit une augmentation prévisionnelle de 1,5% par rapport à 2025 pour la Ville soit + 35K€.
- La dotation nationale de péréquation (DNP) se concentre sur deux éléments : une part principale visant à corriger les insuffisances du potentiel financier et une part majorée ayant pour but de réduire les écarts de potentiel fiscal relatifs aux produits issus de la suppression de la taxe professionnelle. On constate une stabilisation de la DNP depuis plusieurs années en raison du gel de l'augmentation de l'enveloppe ; Elle sera donc prévue stable en 2026, l'enveloppe étant à nouveau gelée.
- Concernant les subventions CAF, celles-ci sont prévues en augmentation de BP2025 à BP2026 et passent de 1,94M€ à 2,073M€.

. **Les autres recettes :**

- Les autres produits de gestion courante sont prévus en baisse de près de 5% (479K€ en 2026 contre 505K€ en 2025)
- Les atténuations de charges sont, quant à elles, prévues en augmentation de 25% (200K€ en 2026 contre 160K€ en 2025)

Au moment de la rédaction du ROB, l'équilibre de la section de fonctionnement est la suivante :

DEPENSES	Prévisions DOB 2026	Variation BP 2026 - BP 2025	RECETTES	Prévisions DOB 2026	Variation BP 2026 - BP 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 852 664	4,90%	ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000	25,00%
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 997 238	7,07%	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE...	4 657 696	0,60%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 538 449	-0,36%	IMPOTS ET TAXES (dont 731 "fiscalité locale")	43 964 640	1,01%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 857 418	2,77%	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	12 924 129	1,55%
CHARGES FINANCIERES	92 046	-39,93%	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	479 948	-4,96%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500	160,00%	PRODUITS FINANCIERS	0	#DIV/0!
DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000	-18,65%	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	#DIV/0!
OPERATIONS REELLES	57 364 316	5,30%	OPERATIONS REELLES	62 226 413	1,11%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 140 705	-70,70%	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS RECUES	78 607	-0,72%
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	3 800 000	12,84%			
OPERATIONS D'ORDRE	4 940 705	-35,58%	OPERATIONS D'ORDRE	78 607	-0,72%
TOTAL	62 305 020	1,10%	TOTAL	62 305 020	1,10%

EPARGNE BRUTE	4 862 098
VARIATION EPARGNE BRUTE (BP 2026/BP2025)	-31,18%
VARIATION EPARGNE BRUTE (BP 2026/BUDGET TOTAL 2025)	-7,21%

d) L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement enregistrent une diminution de 9,8 %.

	BP 2025	BP 2026	Variation (€)	Variation (%)
Dépenses d'équipement (dont remboursement ARCD)	23 018 258	20 414 033	-2 604 225	-11,3%
Dépenses financières	1 151 500	1 287 583	136 083	11,8%
Opérations pour compte de tiers	314 600	379 400	64 800	20,6%
Total des dépenses réelles d'investissement	24 480 988	22 081 016	-2 399 972	-9,8%

Les dépenses d'équipement diminueraient de 11,3 % tout en restant sur un volume conséquent (plus de 20M€).

L'augmentation des dépenses financières de 11,8 % s'explique par l'augmentation du remboursement du capital des emprunts (amortissement progressif d'un emprunt) et au remboursement prévisionnel d'un trop-perçu de taxe d'aménagement.

Les opérations pour comptes de tiers diminuent de 20,6 %. Elles sont inscrites en dépenses et en recettes et concernent pour 2026 des travaux à la suite de périls imminents qui seront refacturés aux propriétaires concernés.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT, des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

En 2022, les dépenses liées à la sécurisation des Carrières de l'Ouest avaient fait l'objet d'une ACP. Celle-ci s'est terminée fin 2024 et fera l'objet prochainement d'une délibération de clôture pour en faire le bilan financier.

Trois AP restent ouvertes à ce jour.

Ci-dessous l'état des AP/CP qui seront encore en cours sur l'exercice budgétaire 2026 :

- En 2023, la restructuration du Château de Maison Blanche avait fait l'objet d'une AP.

Des crédits de paiement seront prévus à hauteur de près de 3M€ pour une opération qui va rentrer dans sa phase active de décaissement en 2026.

Intitulé de l'autorisation de programme	Montant	Réalizations antérieures	Crédits de paiement	
			2025	2026
202301 - Restructuration Château de Maison Blanche	5 085 434,03	199 917,42	2 083 604,10	2 801 912,51

- En 2024, Une AP/CP relative aux travaux de la Voie Nouvelle du centre-ville avait été ouverte.

Des crédits de paiement seront également prévus à hauteur de 2,79M€ pour les travaux liés à la Voie Nouvelle. Ces crédits de paiement constatent à la fois une augmentation du montant de l'AP (intégration de l'augmentation du coût lié aux fouilles archéologiques) tout autant que l'entrée en phase de décaissement de cette AP.

Intitulé de l'autorisation de programme	Montant	Réalizations antérieures	Crédits de paiement			
			2 025	2 026	2 027	2 028
202401 - Travaux Voie Nouvelle centre-ville	5 863 134	0	2 471 539	2 791 196	299 401	300 997

- Enfin, en 2023, la construction d'un accueil de loisirs et l'extension de la maternelle Montaigne avaient fait également l'objet d'une ACP. L'AP liée à la construction d'un accueil de loisirs et de l'extension de la maternelle Montaigne ne prévoit aucun crédit de paiement pour l'année 2026, les travaux étant terminés, son paiement devrait également s'achever avant la clôture au 31 décembre 2025.

Intitulé de l'autorisation de programme	Montant	Réalizations antérieures	Crédits de paiement	
			2025	2026
202302 - Construction d'un accueil de loisirs et d'une extension pour la maternelle Montaigne	3 481 171	1 176 907	2 304 264	0

Sur l'ensemble de ces autorisations de programme déjà existantes, les crédits de paiement 2025 qui n'auront pas été consommés au 31 décembre 2025 seront rééchelonnés en fonction de l'état d'avancement des travaux sur le ou les exercices budgétaires suivants.

Pour rappel, des subventions ont été accordées pour financer une partie de ces dépenses pour un montant maximum dont voici le récapitulatif :

- Restructuration du Château de Maison Blanche :
 - Etat (dotation de soutien à l'investissement local) : 600 000 € ;
 - Région (Contrat d'aménagement régional) : 700 000 € ;
 - Fondation du Patrimoine (Mission Stéphane BERN) : 300 000 €.
 - Fondation du Patrimoine (Mécénat d'Axa) : 100 000 €.

- Travaux voie nouvelle centre-ville :
 - Etat (dotation de soutien à l'investissement local) : 200 000 € ;
 - Région (Contrat d'aménagement régional) : 300 000 €.
 - Métropole du Grand-Paris (Fonds d'investissement métropolitain) : 166 315€
 - Financement des fouilles archéologiques : 506 000€

e) L'évolution des recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement baisseraient de 1,3%.

	BP 2025	BP 2026	Variation (€)	Variation (%)
Recettes d'équipement	10 560 524	5 867 518	- 4 693 006	-44%
Recettes financières	6 574 000	10 972 000	4 398 000	66,9%
Opérations pour compte de tiers	314 600	379 400	64 800	20,6%
Total des recettes réelles d'investissement	17 449 124	17 218 918	-230 206	1,3%

Les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 17 218 918 €. En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

- 2 846 000 € pour l'emprunt d'équilibre budgétaire bien inférieur aux 7 200 000 euros prévus en 2025.
- 2 500 000 € de subventions d'équipement et 490 000 euros au titre des amendes de police.
- 8 122 000 euros de cessions patrimoniales.
- Des dotations et fonds divers : 2 500 000 euros au titre du FCTVA (perçu en fonction des dépenses d'équipement éligibles en N-1 et 350 000 euros au titre de la taxe d'aménagement.

- 379 400 euros pour des opérations pour compte de tiers
- A cela s'ajoute un autofinancement prévisionnel de 4 940 705 euros (opérations d'ordre), correspondant aux amortissements des immobilisations et au prélèvement sur la section de fonctionnement

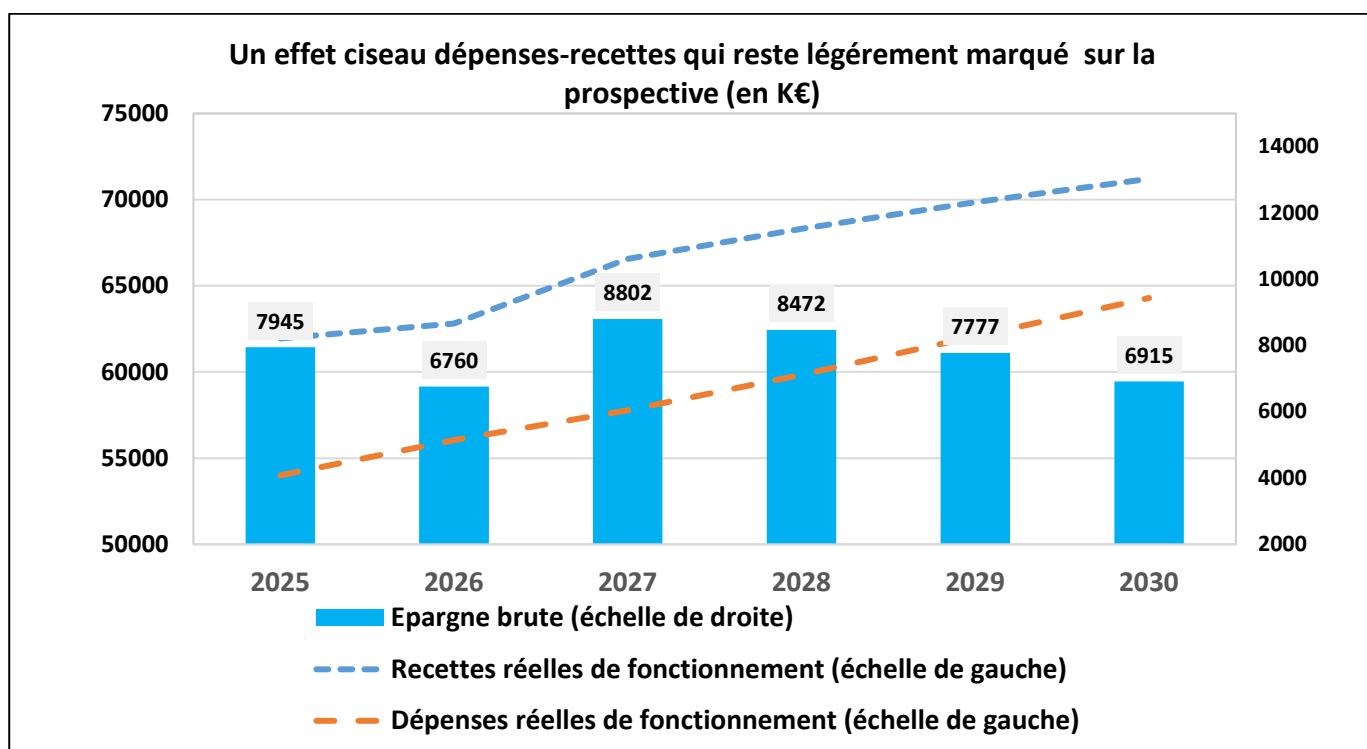
Outre les subventions d'équipement finançant les opérations en AP/CP qui sont proratisées en fonction de l'échéancier de crédits de paiement des AP, une subvention de 1M€ euros au titre du fonds Vert dont est également inscrite au budget 2026 pour financer les travaux de rénovation énergétique du site Victor Hugo, une des traductions du volet environnemental de la politique d'équipement.

Une subvention de 500K€ est également inscrite au titre de la DSIL pour le financement du programme de mise en accessibilité de nos bâtiments communaux.

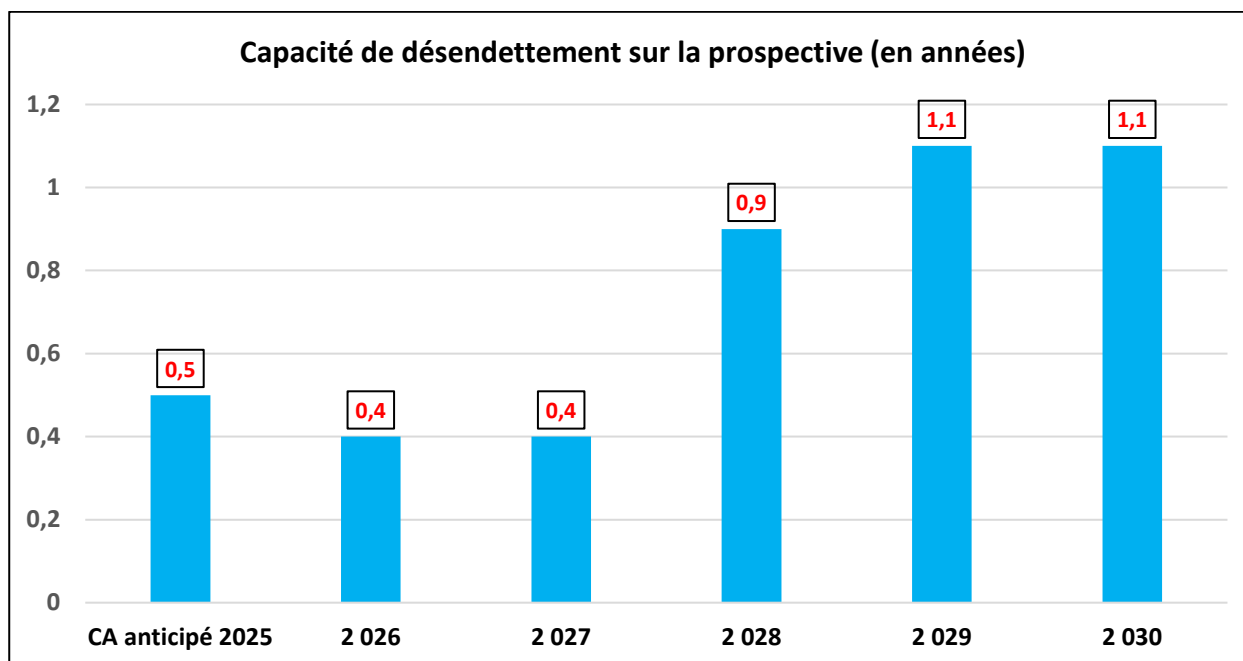
Au moment de la rédaction du ROB, l'équilibre de la section d'investissement est la suivante :

RECETTES	Prévisions DOB 2026	Variation BP 2026 - BP 2025	DEPENSES	Prévisions DOB 2026	Variation BP 2026 - BP 2025
PRODUITS DES CESSIONS	8 122 000	92,28%	PROGRAMME D'EQUIPEMENT	20 268 033	-11,94%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 850 000	21,28%	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	55 000	3566,67%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 021 240	-9,53%	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	141 000	4083,98%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 846 278	-60,58%	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 237 583	7,62%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	379 400	20,60%	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	379 400	20,60%
OPERATIONS REELLES	17 218 918	-1,32%	OPERATIONS REELLES	22 081 016	-1,32%
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 140 705	-70,70%			
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	3 800 000	16,87%	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS RECUES	78 607	-0,72%
OPERATIONS D'ORDRE	4 940 705	-35,58%	OPERATIONS REELLES	78 607	-0,72%
TOTAL	22 159 623	-11,78%	TOTAL	22 159 623	-11,78%

f) L'évolution projetée de nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement : un effet ciseau à maîtriser sur la prospective 2026-2030



g) L'évolution projetée de la capacité de désendettement sur la prospective



h) Les perspectives d'investissement

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans une trajectoire prospective sur laquelle les évolutions doivent tendre.

- La programmation des investissements

Une prospective financière a été tracée sur la période 2025-2030.

Pour mettre en œuvre le programme d'investissement et ne pas dégrader la situation financière, une prévision globale est projetée pour maintenir des épargnes satisfaisantes permettant d'investir pour le territoire et ses habitants.

Sur le volet investissement, le cadrage retient une préservation du fonds de roulement autour de 7M€ et un recours limité à l'emprunt sur la prospective pour ne pas dégrader les ratios financiers et préserver les épargnes.

La programmation 2026-2030 s'élève à près de 77M€ sur cette période se répartissant entre des projets (enveloppe ponctuelle) et des enveloppes récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon fonctionnement de notre patrimoine existant.

Libellé	Total 2026-2030	2026	2027	2028	2029	2030
Enveloppe des dépenses d'équipement ponctuels (projets)	46 501 000	13 681 000	8 966 000	13 364 000	7 893 000	2 597 000
Enveloppe des dépenses d'équipement récurrentes	30 050 000	6 648 000	5 848 000	5 848 000	5 848 000	5 858 000
TOTAL PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS	76 551 000	20 329 000	14 814 000	19 212 000	13 741 000	8 455 000

La programmation des investissements serait financée par :

- Des recettes externes pour 34,6M€ (FCTVA, Taxe d'aménagement, Subventions et cessions patrimoniales)
- L'autofinancement net dégagé par la section de fonctionnement après remboursement de la dette en capital pour 33,6M€
- Des emprunts nouveaux en complément le cas échéant pour 8,5M€

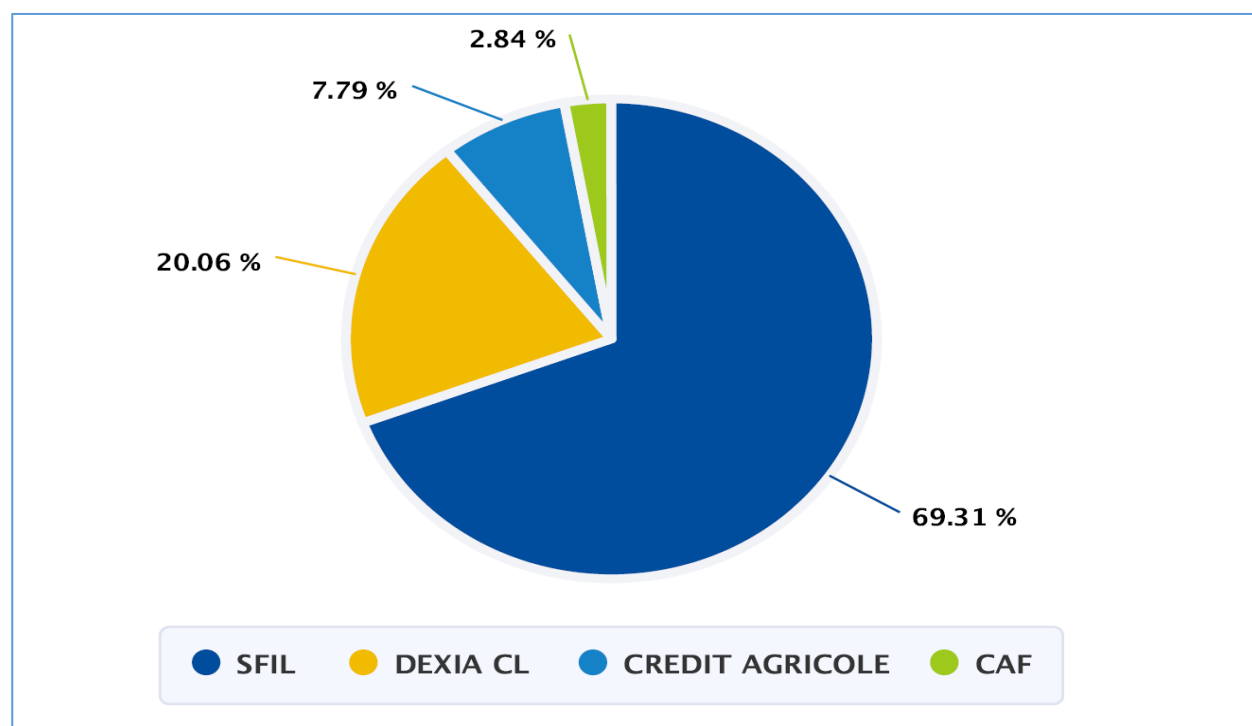
IV. LA DETTE




La dette se compose de 9 emprunts répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

L'encours de la dette s'élève à 3 434 000 € au 1^{er} janvier 2026, avec un montant de capital à rembourser en 2026 de 1 149 000 €

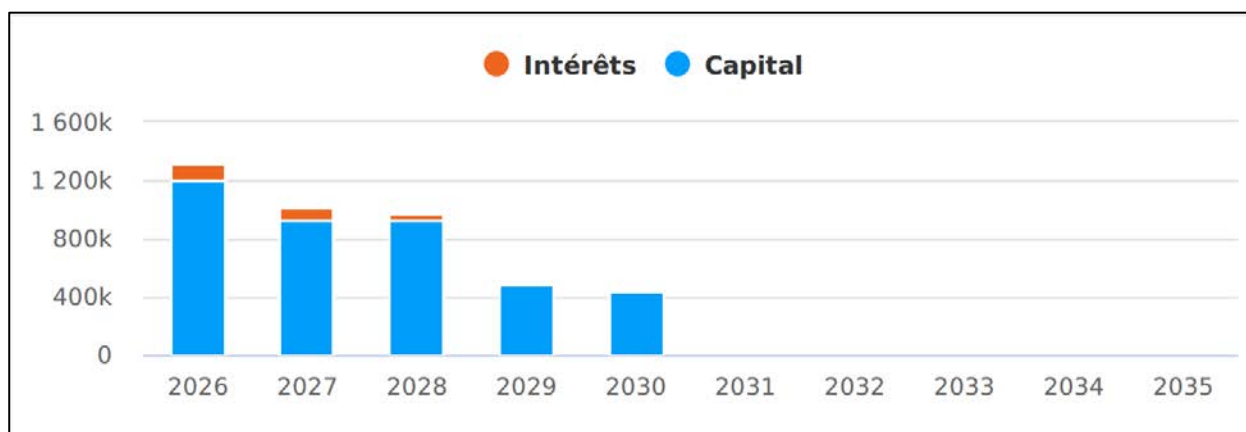
. Typologie de la dette

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 487 622 €	43,3%	4,14%
Variable	1 946 846 €	56,7%	2,15%
Ensemble des risques	3 434 469 €	100,00%	3,01%

. Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
 SFIL CAFFIL	<u>2 380 508,09 €</u>	<u>69,31 %</u>	-
 DEXIA CL	<u>688 876,70 €</u>	<u>20,06 %</u>	-
 CREDIT AGRICOLE	<u>267 584,32 €</u>	<u>7,79 %</u>	-
 Caisse Allocations Familiales	<u>97 500,00 €</u>	<u>2,84 %</u>	-
Ensemble des prêteurs	<u>3 434 469,11 €</u>	<u>100,00 %</u>	-

. Profil d'extinction de la dette

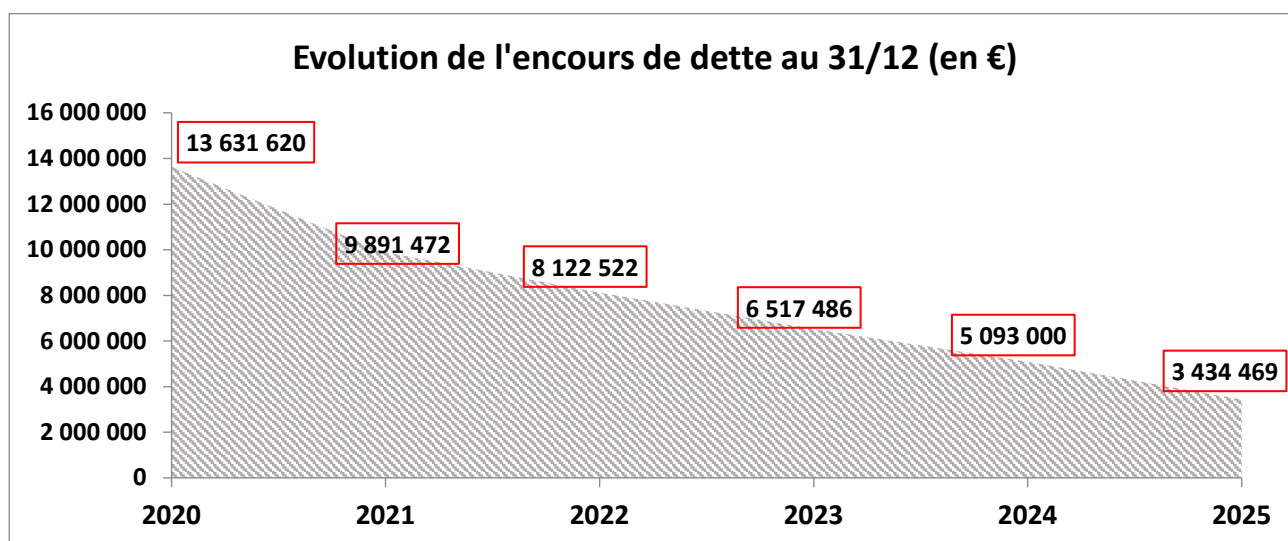


Classification des risques (dite classification GISSLER)

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification GISSLER permet de classer les emprunts selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Structure	1 Indices zone euros	
	Indices sous-jacents	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8
	% de l'encours	100,00%
	Montant en euros	5 093 000 €

Ainsi 100 % de l'encours de la dette soit 3 439 000 € est classée en A1.

. Evolution de l'encours de la dette sur la rétrospective

Sans emprunt contracté sur la période analysée, l'encours de dette est passé de 13 363K€ à 3 934K€ en 2025. Aucun emprunt ne sera donc à nouveau contracté en 2025.

V. LE PERSONNEL**1. Evolution de la structure des effectifs entre 2020 et 2025**

Le tableau suivant représente l'évolution des effectifs réels en équivalent temps plein travaillé au 1^{er} janvier de chaque année :

Evolution des emplois permanents par catégorie en ETPT au 1er janvier										
Catégorie	2022		2023		2024		2025		2025 (au 31/10)	
	Titulaire	Cont.	Titulaire	Cont.	Titulaire	Cont.	Titulaire	Cont.	Titulaire	Cont.
Emplois fonctionnels	3	0	0	0	3	0	4	0	4	0
A	27	19	15	19	24	15	24	19	29	24
B	56	42	61	42	56	52	62	53	56	56
C	365	73	355	73	383	52	352	75	339	93
Hors catégories	0	7	6	7	1	7	0	7	0	7
Part de contractuels	26,30%		25,20%		23,30%		25,84%		29,61%	
Total	592		578		593		596		608	

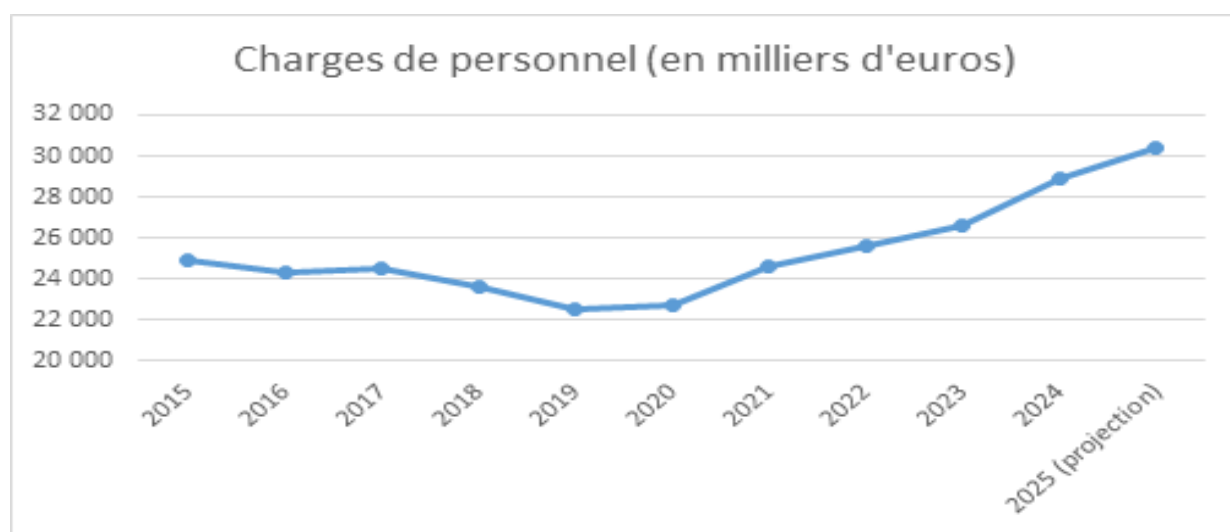
Les emplois « hors catégorie » représentent les agents recrutés par un contrat d'assistant maternel, par un contrat de collaborateur de cabinet ou par un contrat d'emploi d'avenir.

2. Dépenses de personnel entre 2015 et 2025

2.1 : Evolution de la dépense

L'évolution du chapitre 012 correspondant aux charges de personnel et frais assimilés (réalisés) est représentée par le tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel (en milliers d'euros)	24 889	24 340	24 564	23 621	22 549	22 693	24 605	25 568	26 600	28 867	30 400



2.2 : Structure des rémunérations

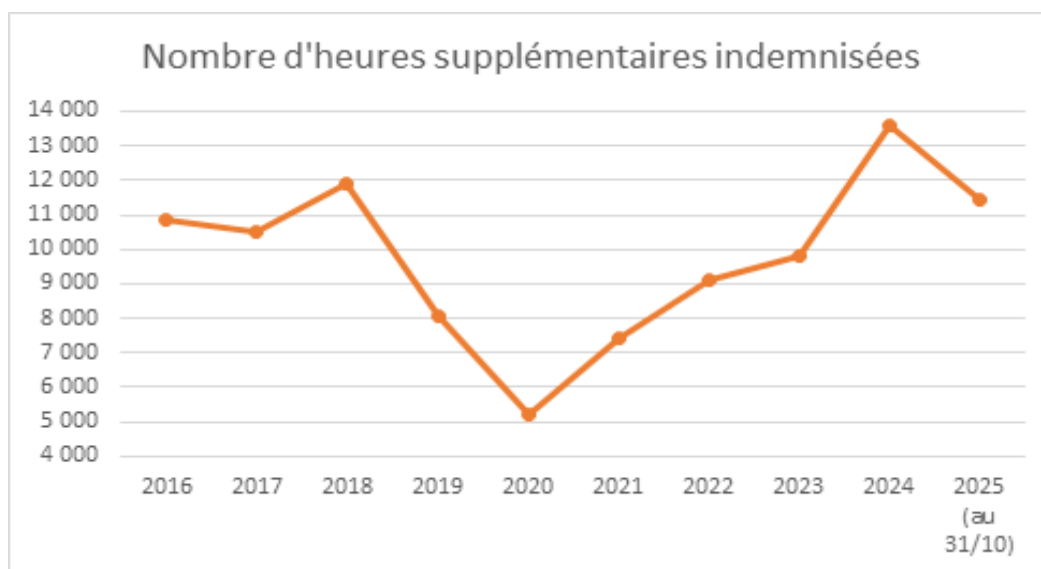
Données 2024	Titulaire	Contractuel sur emploi permanent
Traitement / Rémunération indiciaire	10 105 262	3 064 895
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	109 067	0
Régime indemnitaire (hors part prime de rendement versée en novembre)	2 393 442	826 057

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) constitue en une attribution de points d'indice majoré supplémentaires en raison des fonctions exercées (liste de fonctions prévue par les décrets n°2001-1274 du 27 décembre 2001 et n°2006-779 du 3 juillet 2006). Seuls les titulaires peuvent la percevoir.

La prime de rendement est une prime dite « de fin d'année » versée en application de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

2.3 : Heures supplémentaires rémunérées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (au 31/10)
Nombre d'heures	10 876	10 520	11 928	8 047	5 210	7 445	9 118	9 818	13 610	11 428
Montant (€ brut)	188 128	186 036	206 765	139 714	89 178	144 865	193 233	216 863	310 648	258 698



3. Temps de travail

La Ville de Gagny respecte la durée de 1607 heures de travail prévue par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail. Par délibération n°2021-129 du 6 décembre 2021, la commune a établi plusieurs cycles de travail de 38, 37 et 35 heures.

4. Avantages en nature

4.1. Avantage en nature lié au logement

La liste des postes donnant lieu à une concession de logement pour nécessité absolue de service figure ci-dessous :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de l'école Saint-Exupéry	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de l'école Jules Ferry	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de l'école Pasteur	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de l'école Blaise Pascal	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de l'école Emile Cote	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de l'école Victor Hugo - Lavoisier	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24

Gardien de l'école Paul Laguesse	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien des écoles Lamartine et Marius Morin	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien des écoles La Fontaine et Saint Exupéry	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de l'hôtel de ville	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24, et de sureté du matériel stocké
Gardiens suppléants de l'hôtel de ville	Pour des raisons de sureté du matériel stocké
Gardiens du centre technique municipal	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24 et de sureté du matériel stocké
Gardien du cimetièrre de l'Est	Pour des raisons de sureté liées à la présence sur le site 24h/24 et de responsabilité de la Commune vis-à-vis du respect des défunts
Gardien du parc Courbet	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien de la propriété Baschet	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24 et de sureté du matériel stocké
Gardien de l'Arena	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24
Gardien du stade Jean Bouin	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24 et de sureté du matériel stocké
Gardien du complexe de tennis	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24 et de sureté du matériel stocké
Gardien du centre de vacances de Saint-Hilaire-de-Riez	Pour des raisons de sécurité liées à la présence sur le site 24h/24 et de sureté du matériel stocké

4.2. Avantage en nature lié aux véhicules

Aucun agent ne bénéficie d'un véhicule de fonction.

4.3. Avantage en nature lié aux repas

Les agents bénéficiant de la fourniture à titre gratuite du repas sont les suivants :

- Agents assurant les fonctions d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles.
- Animateurs d'accueil de loisirs, lors du temps périscolaire.

Cet avantage en nature est lié au fait que les agents ont alors l'obligation de participer au repas des enfants et de consommer la même nourriture qu'eux, afin d'assurer un rôle d'accompagnement.

Les agents du service Restauration bénéficient également de la fourniture à titre gratuite du repas.

VI. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA VILLE

Malgré un contexte budgétaire national extrêmement contraint, les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 marquent une étape décisive dans l'ambition de la Municipalité de moderniser ses infrastructures, d'assurer une gestion responsable de son patrimoine et d'adapter ses services aux enjeux démographiques et climatiques. L'année sera caractérisée par un effort d'investissement ciblé sur trois axes majeurs : la jeunesse et l'éducation, l'optimisation des services de proximité, et la transition écologique du cadre de vie.

Axe I : Investir pour la Jeunesse et l'Excellence Éducative

Le budget 2026 consacre une part significative de ses ressources à l'**Éducation**, afin de garantir des conditions d'apprentissage optimales pour les jeunes Gabiniennes et Gabiniens afin d'anticiper les évolutions démographiques.

Une série de travaux d'**extension** est prévue, notamment pour la **Maternelle Victor Hugo** et l'**École Maternelle La Fontaine**. Ces extensions visent non seulement à anticiper la croissance de la population scolaire (conformément à l'étude de prospective de 2025), mais également à résoudre des problèmes fonctionnels : il s'agit par exemple de regrouper l'intégralité des classes maternelles au sein de l'enceinte de la maternelle Victor Hugo, libérant ainsi des espaces actuellement occupés en élémentaire faute de place. L'**Extension du centre de loisirs "Les Coccinelles"** s'inscrit dans cette même volonté d'adapter les espaces d'accueil aux besoins.

Parallèlement, la ville engage le chantier d'**Extension de la cuisine centrale**, équipement stratégique qui produit plus de 4 000 repas en liaison chaude chaque jour, afin d'optimiser la zone de production et d'agrandir le réfectoire du groupe scolaire associé.

Surtout, 2026 verra le lancement de la phase travaux du **projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo-Lavoisier**. Ce projet est le fer de lance d'une stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques de l'ensemble des écoles publiques de Gagny, visant non seulement l'amélioration du bâti et du confort thermique, mais aussi la désimperméabilisation des cours d'école (création de « cours oasis »), la production d'énergie renouvelable et l'adaptabilité générale des établissements.

Axe II : Optimisation des Services et de la Proximité Citoyenne

La politique d'investissement 2026 est également guidée par la volonté de renforcer la proximité et la qualité des services publics.

Dans le domaine de la **Santé**, les études relatives au déplacement du **Centre Municipal de Santé** se poursuivront avec pour objectif de le rendre plus visible et facilement accessible. Ce déménagement doit permettre de disposer d'un centre plus grand, capable d'accueillir davantage de professionnels de santé, incluant les praticiens de l'Hôpital de Montfermeil selon les termes de la convention soumise au Conseil Municipal. Simultanément, le **déplacement du CCAS rue Aristide Briand** sera concrétisé par l'aménagement du local acquis en VEFA, garantissant des conditions de travail et d'accueil optimales.

L'engagement envers les **Seniors** se traduit par la **réhabilitation du Club Valenet**, équipement essentiel, fréquenté quotidiennement pour le déjeuner et les activités dédiées, dont la modernisation est impérative.

La **Culture** n'est pas en reste. La **Modernisation du Théâtre André Malraux** (changement des sièges, moquette, amélioration du confort thermique) et de la **Médiathèque Georges Perec** est prévue. La médiathèque verra notamment l'aménagement de son patio pour créer des espaces d'accueil et de médiation supplémentaires, ainsi que la modification de sa façade pour en améliorer la visibilité depuis l'espace public.

Axe III : Cadre de Vie, Mobilité et Gestion Responsable du Patrimoine

L'année 2026 concrétisera des projets structurants pour l'amélioration du cadre de vie et la transition écologique.

En matière d'**Espace Public** et de mobilité, la ville donnera le **démarrage à la mise en place du plan de circulation et de mobilité douce**, conformément au Plan Local de Mobilité du territoire Grand Paris Grand Est. Les travaux d'aménagement de la **voie nouvelle** seront par ailleurs poursuivis et finalisés. Pour rappel, cette voie nouvelle vise à contourner l'îlot du cœur de ville par la création d'un mail piétonnier végétalisé intégrant des arbres de pluie pour la gestion écologique des eaux pluviales.

Une attention particulière sera portée à l'environnement avec le **démarrage de l'aménagement du Parc Nature des Carrières de l'Ouest**, fruit d'une phase d'étude et de concertation. Ce troisième poumon vert, véritable réservoir de biodiversité de 15 hectares, sera ainsi rendu accessible aux citoyens. L'effort environnemental se poursuivra avec l'intensification de la **politique d'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public** par le passage au LED et l'intégration d'une gestion connectée permettant la diminution de l'intensité lumineuse aux heures creuses de la nuit.

L'année 2026 sera également mobilisée dans la poursuite du chantier de **réhabilitation et de rénovation du Château de Maison Blanche**, bâtiment historique.

Enfin, la gestion du **Patrimoine Bâti** reste une priorité par la **poursuite de la politique municipale d'entretien des bâtiments communaux** (écoles, équipements sportifs). Le programme de mise en conformité sera achevé avec la **fin de la mise en place du plan d'adaptabilité des bâtiments communaux** (installation d'ascenseurs, création de rampes d'accès, etc.). L'année verra également le **démarrage de la réhabilitation des bâtiments du centre de vacances de St Hilaire de Riez** par la reprise des toitures et l'amélioration du confort thermique, garantissant la pérennité de cet équipement social.

En dehors de ces axes déclinant les objectifs d'investissement de la ville de Gagny, notre collectivité doit poursuivre son effort de réduction des dépenses de fonctionnement et d'amélioration des recettes afin d'éviter l'effet ciseaux qui, non régulé, risque de grever notre capacité d'investissement. Cela passe par la poursuite du travail entamé avec les cadres de la collectivité sur l'élaboration d'une politique de recrutement et de remplacement visant à mieux maîtriser la masse salariale.

L'accroissement des dépenses prévisionnelles du BP 2026 est pour partie lié à une politique d'investissements ambitieuse qui amène la ville à équilibrer son budget par un emprunt théorique de 2 846 000 € dans l'attente du résultat 2025 dont l'excédent devrait éviter une nouvelle fois tout recours réel à l'emprunt pour 2026.